F 1233
.R44
Copy 1

LIBRARY OF CONGRESS.
21 Chap. F1233
2 Shelf R44
3
UNITED STATES OF AMERICA.

RÉVÉLATIONS

SUR

L'OCCUPATION FRANÇAISE

AU MEXIQUE

Bruxelles. — Typ. de D. Brismée, rue des Alexiens, 13.

RÉVÉLATIONS

SUR

L'OCCUPATION FRANÇAISE

AU MEXIQUE

AU POINT DE VUE FINANCIER

DOCUMENTS OFFICIELS ET INÉDITS
TROUVÉS DANS LES ARCHIVES DE MEXICO
ET PUBLIÉS PAR ORDRE
DU GOUVERNEMENT CONSTITUTIONNEL DE LA RÉPUBLIQUE

LIBRARY OF CONGRESS
1875
CITY OF M

BRUXELLES
EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

1869

Tous droits de traduction et de reproduction réservés

2-5366

F 1233
R44

Il y a dans la vie des peuples, des époques de grandes infortunes, de douloureux déboires, de profonds abattements, mais ces épreuves à travers lesquelles passent les nations, constituent leur histoire et servent à instruire la famille humaine.

Le Mexique vient de traverser une de ces crises suprêmes.

Désigné par le puissant empereur Napoléon comme point de départ *pour établir son influence bienveillante dans le centre de l'Amérique*, ce souverain mettait au plus tôt ses projets en cours d'exécution, et leur résultat immédiat fut le drame sanglant qui pendant cinq ans ravagea ce malheureux pays, et se termina par la terrible leçon des exécutions de Queretaro.

La grande idée de Napoléon III vint se briser contre le patriotisme et l'abnégation de ce peuple héroïque; et le drapeau de la France se vit forcé de se retirer de ces contrées lointaines sans honneur et sans gloire !

Le récit de cette mémorable époque se trouve écrit par Napo-

léon III; *tracé en caractères de sang de l'infortuné Maximilien;* ce sang qui marqua le jour où devait cesser pour toujours cette influence bienveillante dans le nouveau monde.

L'histoire possède déjà bien des documents précieux, et il s'en produit chaque jour de nouveaux, qui serviront à faire apprécier à leur juste valeur ces graves événements. Parmi ces derniers, une place importante nous semble devoir être destinée aux documents officiels qui se trouvent dans le mémoire que vient de publier M. Manuel Payno (1), sous le titre de « Comptes, Dépenses et Créances de l'intervention française et de l'empire; » ouvrage écrit par ordre du gouvernement constitutionnel, d'après les documents qui existent dans les archives de Mexico.

La publication que nous présentons aujourd'hui, n'est que le résumé d'un gros volume de plus de mille pages. Nous en avons extrait les documents les plus importants et avons traduit fidèlement les passages qui nous ont paru offrir le plus d'intérêt.

Ces renseignements officiels serviront, nous l'espérons du moins, à donner une juste appréciation de ce que furent l'intervention française et l'empire, au Mexique, au point de vue financier.

(1) *Cuentas, gastos, Acreedones y otros asuntos, del tiempo de la intervencion francesa y del Imperio*, par M. Payno, publié chez Ignacio Cumplido. Mexico, le 28 novembre 1868.

RÉVÉLATIONS

SUR

L'OCCUPATION FRANÇAISE AU MEXIQUE

AU POINT DE VUE FINANCIER

DOCUMENTS OFFICIELS ET INÉDITS

Si l'arithmétique, la statistique et l'économie politique, comme le dit le célèbre historien Buckle, sont indispensables, pour écrire véridiquement et fidèlement l'histoire des peuples; l'arithmétique, la statistique et l'économie politique condamnent l'époque mémorable de l'empire. Nous l'allons démontrer.

On croirait vraiment que le Mexique commit un déicide en conquérant son indépendance et en semant les racines solides des libertés civiles.

Depuis plus de cinquante ans le peuple mexicain est calomnié, comme les Juifs le furent autrefois, et envahi successivement par ces nations qui se disent civilisées, de la même manière qu'à une autre époque les nations les plus fortes ont, sous divers prétextes, envahi les peuples faibles. Le nom seul d'un vaisseau de guerre nous remplissait de terreur, l'annonce de l'arrivée d'une escadre était considérée comme la plus grande des calamités, et une note insolente d'un ministre étranger suffisait pour renverser les plus importantes combinaisons financières. On croyait vulgairement que nous possédions notre indépendance, tandis qu'en réalité nous étions soumis aux fluctuations de la volonté des étrangers.

Aucun sacrifice n'a suffi pour nous acquérir cette bonne répu-

tation nationale dont nous avons été si avares, comme tout pays nouveau.

On satisfaisait à une réclamation injuste, on payait une dette, on accédait à une convention; faute de fonds, les troupes désertaient; on distribuait quelques centimes aux veuves, après les avoir tenues quatre ou cinq mois sans pensions; on faisait des négociations ruineuses avant de disposer des sommes nécessaires au paiement des agents diplomatiques ou de la dette extérieure; le tout en vain! Après une prétention..., mille autres! Cela ressemblait aux vagues de la mer, qui éternellement se succèdent, et nous nous trouvions toujours menacés des mauvaises dispositions de Sa Majesté Catholique, — du courroux de Sa Majesté Britannique, ou de la colère du roi ou de l'empereur des Français, nous attendant à voir d'un jour à l'autre bloquer nos ports ou bombarder de nouveau ce vieux fort de Saint-Jean d'Ulúa. Ce n'était point une existence, mais bien une agonie sans fin. Aucun gouvernement n'était possible, et pour ces mêmes raisons celui de Maximilien ne l'était pas davantage.

De jour en jour, et d'année en année notre réputation nationale devenait de plus en plus mauvaise et les rapports des diplomates étrangers, les renseignements fournis par les voyageurs, les lettres des aventuriers qui venaient au Mexique expressément pour formuler des « *réclamations* » semblables à celle qu'occasionna la fameuse mine imaginaire de « *Gardinier*, » donnèrent à nos institutions un jour si défavorable, si sombre, que les critiques les plus philosophes et les plus érudits semblèrent nous mettre au même rang que certaines peuplades asiatiques, imbues des plus absurdes superstitions, vivant dans la plus grande ignorance et soumises à la plus sanglante barbarie.

Depuis le baron Humboldt, auquel le Mexique devrait élever une statue à titre de reconnaissance, et depuis Ward, premier agent diplomatique envoyé par l'Angleterre, les écrivains et les gouvernements les plus bienveillants accordent au Mexique un sol des plus fertiles, un climat excellent et une grande abondance de mines. Tout était bon au Mexique, ajoutaient-ils, à l'exception de ses habitants.

Des nombreux reproches que l'on fit à la nation mexicaine, nous ne parlerons que des principaux, qui en diverses langues furent transcrites dans les notes diplomatiques de Levasseur, Gabriac,

de Saligny, Letson, Otway, Antoine et Zayas, qui ont été publiquement énoncés dans le discours de Napoléon III et de l'ex-reine d'Espagne.

« Les Mexicains sont complétement ineptes à l'administration. « Ceux qui ne sont pas tout à fait ignorants sont de mauvaise foi. »

« Les caisses publiques sont le patrimoine des employés, des « militaires et des contrebandiers, qui se mettent d'accord avec les « hauts fonctionnaires pour s'emparer des revenus des douanes.

« Les gouvernements n'ont jamais su, ni gouverner, ni administrer. Tout est désordre, confusion, incapacité, perte de temps et « mauvaise foi.

« L'armée mexicaine est indiciplinée, sans courage, sans moralité, et une force étrangère est indispensable pour gouverner le « pays pendant quelques années.

« Les Mexicains exigent un gouvernement fort et qui les unisse; « la liberté de la presse et le système représentatif sont des fruits « trop délicats pour une population aussi grossière et aussi barbare.

« Les étrangers sont insultés, volés, et assassinés sans pitié, au « Mexique.

« Les gouvernements qui, au Mexique, prennent la dénomination de libéraux, sont le type parfait de l'immoralité et de la « mauvaise foi; on ne peut ni ajouter foi à leur parole, ni signer « avec eux aucun traité.

« Il est indispensable de nous emparer de leurs revenus par la « force armée; de nous faire justice nous-mêmes; de venger notre « drapeau insulté avec tant d'audace, de réhabiliter nos nationaux « outragés. »

Telle était l'opinion que l'on avait sur le Mexique, opinion dont la presse se fit l'écho, qui fut partagée par les chambres des députés et par les secrétariats d'État de Paris, de Londres et de Madrid; opinion qui détermina d'abord l'intervention, et plus tard, l'établissement d'une monarchie avec un prince étranger.

Que tout ceci fût, ou exagéré, ou faux, ou causé par une appréciation légère ou erronée, on le comprend, mais il n'y avait pas moyen de le prouver d'une manière pratique et irrécusable.

La contrainte qu'exerçaient les ministres étrangers, la condescen-

dance de certains avocats et la faiblesse de quelques fonctionnaires, nous firent tomber d'abîmes en abîmes, et la vérité est, que nous avions signé une convention avec un moine immoral et pervers (le P. Morán); que nos gouvernements compromis étaient tombés insensiblement dans les piéges et dans les combinaisons d'un révolutionnaire espagnol, qu'ils avaient encore signé une nouvelle *convention* avec l'Espagne; que les titres ou crédits d'une compagnie *mexicaine* qui avait affermé les tabacs, produisirent de la manière la plus extraordinaire et la plus inattendue, une « *convention anglaise*, » et que de petits agioteurs français et mexicains donnèrent naissance à une *convention française*.

Les revenus de l'État se trouvèrent donc destinés aux paiements, tantôt d'une réclamation et tantôt d'une « *convention*, » si bien, qu'un jour le gouvernement (ce fut celui de Juarez) se trouva avoir triomphé de ses ennemis intérieurs, mais sans un seul centime à sa disposition, sans les moyens de se le procurer, sans ressources d'aucune sorte, et responsable devant la société entière, devant le monde, la civilisation et l'histoire, de la tranquillité publique, de l'ordre, de la sécurité des étrangers, et des garanties d'un peuple disséminé sur un vaste territoire et excité au désordre et à la rébellion par ceux qui, désirant porter à leur comble les calamités publiques, acceptaient l'invasion étrangère comme unique remède à tant de maux.

Il fallait manger, vivre, subsister. Les paiements furent suspendus. La mesure fut comble, et la colère de Napoléon III, le courroux de Sa Majesté Britannique et les mauvaises dispositions de Sa Majesté Catholique se manifestèrent sur les plages mexicaines sous forme de canons, de soldats, de vaisseaux et de fusils. De ce moment date la réhabilitation de la république. Tous les hommes sages le reconnaissent et le savent, mais les quelques chiffres que nous reproduisons ci-après le prouvent.

Vera-Cruz fut occupée par les troupes alliées, et leur premier exploit fut de piller le fort, si bien que les Français ayant voulu l'occuper plus tard, furent obligés d'y transporter des meubles qu'ils retirèrent d'un vaisseau qui avait fait naufrage sur la côte. Les alliés s'emparèrent des douanes de Vera-Cruz, et alors commença la contrebande la plus scandaleuse, comme le prouvent plus que

suffisamment les registres et la liste des nombreux arrivages, comparée aux droits minimes qui furent perçus. Un fait plus notoire le prouve surabondamment. Dans les annales du commerce extérieur, publiés en France en 1866, il ne se trouve pas un seul mot ayant rapport à l'importation de marchandises françaises par les ports du Mexique, tandis que les détails se multiplient pour des pays moins importants de l'Amérique du sud, pendant cette même période de 1861 à 1865, ce qui nous induit naturellement à croire que ces détails ont été intentionnellement omis, car ces données, confrontées avec les registres des douanes mexicaines, eussent démontré la vérité dans toute sa nudité.

Premier et admirable exemple d'ordre et de moralité!

Les commissaires des trois gouvernements alliés se réunissent. On parle immédiatement des dettes. Ce fut une réunion de riches créanciers qui tombèrent sur la nation ruinée et se disputèrent le pain du pauvre.

Ce spectacle est le plus inouï qu'ait présenté le dix-neuvième siècle! Louis Blanc fut le premier à le condamner sévèrement et avec raison. Il répugna à Prim, Espagnol et noble, il lui semblait qu'il était dégradant de venir ainsi emprisonner pour dettes une nation entière, dont les habitants possédaient le sang, la langue, les coutumes, et partageait les malheurs et les erreurs si l'on veut, de la nation espagnole. Il demanda comment devaient se régler ces dettes, et quel en était le chiffre. Chaque commissaire énuméra le montant de ses réclamations et le chiffre élevé scandalisa tour à tour les deux autres plénipotentiaires. Le jugement de l'affaire Jecker fut réglé; le gouvernement de Juarez sans avoir recours à un défenseur ou à un représentant, se trouva justifié de ne pas avoir voulu reconnaître comme réclamation française, une affaire faite par une maison suisse, dans le but d'encourager la guerre civile. On parla beaucoup; la discussion fut violente. Wyke et Prim crurent que Saligny avait perdu la raison et que les réclamations françaises n'étaient qu'une fable qui ne pouvait se présenter sérieusement à un tribunal où la probité et la justice des trois nations les plus civilisées du monde devaient caractériser les arrêts. Saligny eut à peu près la même opinion que ses deux opposants. Peu s'en est fallu qu'il n'en sortît un duel qui se serait con-

verti en une bataille entre les troupes françaises et espagnoles. Le Mexique envahi commençait à triompher.

L'Angleterre et l'Espagne se retirèrent. Prim rendit à son pays un service immense, et réconcilia les Mexicains avec les Espagnols. Son gouvernement, cependant, qui par politique approuvait officiellement, désapprouvait intérieurement avec ces mauvais instincts qui sont le patrimoine des gouvernements aristocratiques et despotiques, la conduite digne, prudente et patriotique d'un de ces Espagnols descendants de cette race unique de la vieille Castille.

Les Français arrivèrent à Mexico (comme nous l'avons dit déjà), croyant en la parfaite incapacité administrative des Mexicains; un Français fut nommé commissaire des finances et chargé de diriger les revenus publics. Que fit ce commissaire et ceux qui lui succédèrent? En deux mots nous pouvons le dire : Agglomérer autant de documents, nouvelles et renseignements qu'il leur fut possible, accumuler des rapports de toutes sortes, tant faux que véridiques; former des calculs de bonne ou de mauvaise foi, toujours complétement absurdes, sur les produits financiers du Mexique et tromper peut-être l'empereur Napoléon, le corps législatif et la France entière.

Les nombreuses réunions, les incalculables projets et les discussions sans fin ne donnèrent d'autre résultat que celui de favoriser en tout et pour tout les marchandises de provenance française, diminuant en leur faveur les droits d'importation ; d'anéantir l'industrie mexicaine, de grever d'énormes contributions les propriétés urbaines et même les propriétés rustiques à peine productives aux environs des grandes villes et sur les abords des routes principales. Avec ces propositions ils présentaient un budget de quarante millions de piastres (200 millions de francs), soutenant que le pays pouvait les produire. D. Antonio Mier y Celis, D. José Moran Crivelli et quelques autres anciens fonctionnaires et employés confondirent les financiers, et les conférences de la commission des finances se terminèrent d'une manière tout aussi désagréable que celles de *la Soledad*.

M. Langlais présente une exception parmi les commissaires. Homme capable et sévère, à peine arrivé à Mexico, il comprit la valeur du temps que l'on avait perdu, les sommes que l'on avait

gaspillées et que le scandale avait pris une large part aux affaires !

La mort de M. Langlais et les nouvelles résolutions de Napoléon, laissèrent en silence bien des choses aussi curieuses qu'intéressantes, et dont les documents trouvés dans les archives nous donnent une idée. Comme résultat final, l'intervention se vit forcée d'adopter les grandes branches de l'administration financière, telles qu'elle les avait trouvées établies par le gouvernement de la république. Les tarifs et règlements des douanes restèrent les mêmes. La législation des propriétés foncières ne souffrit que de légères variations; les employés furent presque tous mexicains, et la comptabilité et les règlements généraux ne subirent que d'insignifiantes modifications. Par rapport aux biens ecclésiastiques, il est nécessaire de dire deux mots. Le grand scandale du monde civilisé fut l'amortissement des biens ecclésiastiques au Mexique, comme si l'Angleterre, la France et l'Espagne, n'avaient pas accompagné l'amortissement des biens du clergé par des bûchers et des exécutions barbares. Ces mêmes nations accusent aujourd'hui le Mexique et lui demandent de leur rendre compte des sommes fabuleuses gaspillées en quelques mois.

Maximilien visita Rome avant de se rendre au Mexique; avant de quitter la ville éternelle, il prit l'initiative d'une négociation, et de même que Comonfort, il trouva fermées les portes du Vatican, le souverain pontife inflexible. Il se vit alors obligé de s'éloigner du parti clérical qui l'avait appelé et lui avait fait quitter le château de Miramar; il plaça un homme libéral à la tête du ministère et fut contraint d'adopter la législation de Juarez, soumettant seulement à une révision les opérations qui, disait-on, avaient donné lieu à beaucoup de scandale et à des vols considérables et manifestes. Nous en verrons les résultats.

La révision des opérations d'amortissement, dirigées par un homme intelligent comme l'était en effet Suarez Navarro, et examinées ensuite par le conseil d'État, ne donnèrent même pas de quoi payer les bureaux établis à cet effet. En résumé, dans cette importante affaire, l'empire fut désillusionné et comprit que les lois dites « *de réforme* » n'avaient été décrétées qu'après avoir épuisé tous les moyens de négociations, et après une guerre obstinée et san-

glante, dans laquelle le clergé avait dépensé une grande partie de ses trésors, et comme conséquence forcée d'une lutte de cinquante ans qui se termina à Calpulalpan par le triomphe complet des libéraux; enfin, que les biens ne représentaient point ces sommes fabuleuses dont on parlait, mais seulement soixante-trois millions de piastres (trois cent quinze millions de francs) pour toute la république, chiffre comparativement minime. D'après les investigations minutieuses de M. Suarez Navarro et les rapports officiels du bureau de revision, nous voyons : que ces mêmes biens ne purent se vendre au comptant et contre espèces sonnantes pour leur valeur légitime; que les opérations qui furent faites, étaient d'accord avec l'esprit et la lettre de la loi; que les principaux bénéfices et tous les avantages de l'amortissement, avaient été pour les habitants français, qui se sont trouvés adjudicataires d'un grand nombre d'immeubles et pour quelques membres du parti conservateur qui possédaient des créances importantes sur les biens ruraux du clergé.

Résultat : que Juarez, Comonfort, Zaragosa, Lerdo, Ramirez et Prieto furent réhabilités comme fonctionnaires publics, par le jugement même de l'empire et réhabilités personnellement, dans ce sens qu'ayant pu facilement s'adjuger ou s'approprier un grand nombre d'immeubles, aucun d'eux n'en possédait un seul, et leurs pérégrinations à travers les déserts lorsqu'ils abandonnèrent le gouvernement, ne furent certainement pas entourées d'abondance ou de luxe. Telle fut l'opinion de Maximilien lui-même, lorsqu'il connut à fond ces opérations. La partie relative à l'amortissement des biens ecclésiastiques que contient ce livre, est un témoignage de ce que nous avançons et fut une bien grande désillusion pour les Français et les partisans de l'empire, qui croyaient retirer huit ou dix millions de piastres de la révision de ces opérations.

Qu'il nous soit permis de dire maintenant quelques mots sur l'armée étrangère. Pedraza et Otero, convaincus que la paix était le principal élément de prospérité de toute nation, étaient d'opinion que de grands avantages pourraient s'obtenir par l'importation d'une force étrangère aux séductions et aux affections de partis; ils ruminèrent longtemps leur projet, se rappelant sans doute le courage et la fidélité des Suisses dans les moments critiques du règne de Louis XVI. Santa-Anna eut la même idée, et chargea D. José

Ramon Pacheco de recruter quelques Suisses. Sans doute, il se trouve encore des personnes qui partagent cette opinion. Grave erreur, que nous démontre encore une fois cette dernière expérience.

Maximilien, malgré l'affection qu'il montrait pour les Mexicains, n'avait point confiance dans les militaires du pays; il éloigna les généraux les plus distingués et, d'accord avec Bazaine, retarda autant que possible la formation d'une armée nationale régulière, laissant subsister seulement les « contre-guérillas », les forces de Méjia, et quelques autres d'une organisation imparfaite et qui dépensaient des sommes énormes dont nous donnons le détail plus loin, sans cependant avoir, ni le rang ni l'importance d'un corps militaire dûment organisé. Les premières sommes que Maximilien reçut en Europe, furent remises à Leisser et à Chapelié pour recruter des soldats étrangers, qui arrivèrent plus tard au Mexique.

Qu'advint-il? Dans la majeure partie des rencontres qui eurent lieu, ils furent débandés ou déroutés par les forces libérales; leur importation et leur entretien coûtèrent de fortes sommes, et lorsque Maximilien se décida à rester, il dut les renvoyer chez eux. Quinze jours après le départ des Français, apparut, comme par enchantement, une armée d'impérialistes mexicains qui se battit avec audace à Queretaro, Puebla et Mexico, et dont les généraux surent souffrir des revers et mourir avec honneur et un courage au dessus de tout éloge, à côté de celui qu'ils s'étaient donné pour chef. — Autre exemple, autre désillusion et nouvelle réponse aux calomnies européennes.

D'après cet essai, que Maximilien aurait pu faire avec un meilleur résultat, puisqu'il s'agissait de soldats de son propre pays, il est prouvé que malgré les mille inconvénients et les désordres de l'armée mexicaine, le soldat du pays est encore celui qui coûte le moins, il est le plus utile, il est supérieur à tout autre pour tenir la campagne. Ceci est une leçon importante qu'il ne faudra jamais oublier, et que le gouvernement de Paso del Norte n'oublia point lorsqu'il refusa l'appui armé de bandes d'aventuriers.

Il se trouve dans ce mémoire, quelques comptes d'articles qui paraissent frivoles et insignifiants au premier abord, mais qui, considérés dans leur ensemble, sont d'une grande importance.

On dépensait en voyages, en bals, en arcs de triomphe, en meubles, en fonds secrets, en cadeaux, en décorations, en diplomates, en uniformes, et en mille autre choses, et bien que la somme dépensée sur chaque article séparément soit insignifiante, le total forme un chiffre assez respectable, et l'ensemble donne une idée du désordre, du gaspillage administratif, du favoritisme et du manque total de système ou de règle dans la distribution des revenus de l'État; et tout en critiquant sans cesse et appelant les libéraux des dilapidateurs, nos libérateurs ont fait pire que tout ce qui s'était accompli dans les temps passés. Si cet argent provenait des emprunts faits à l'étranger, il n'était ni sage ni juste de grever ainsi les générations futures en employant ces fonds dans des dépenses inutiles; si au contraire il provenait des revenus ordinaires de l'État, ce n'était guère une base d'économie et encore moins d'existence future, que de convertir ainsi les contributions en réceptions d'apparat et en grâces perpétuelles qui se trouvaient toujours réparties parmi les mêmes favoris.

Le cadre des opérations relatives à la dette intérieure en présente un exemple frappant. A l'exception des sommes dépensées pour le rachat des bâtiments de la douane et l'hôpital de Terceros, pour satisfaire aux crédits de la «Laguna Seca» et à quelques sentences de la « Corte de justicia, » les autres paiements sont des crédits dubitatifs, comme il en circule beaucoup sur la place, et l'on voit que, seules, la faveur ou la spéculation déterminèrent ces sortes de concessions. Nous devons faire observer toutefois que par rapport aux connaissements de la Laguna Seca, on exigea de la maison Barron une grande réduction, tandis que d'autres crédits (qui n'avaient aucun motif de préférence) furent payés argent comptant et avec une surprenante exactitude.

La dette intérieure ne fut jamais réglée, et la cote de celle qui avait été consolidée antérieurement baissa considérablement. Jecker, Farini, et quelques autres spéculateurs furent les seuls qui se sauvèrent du naufrage à la suite duquel l'administration de l'empire noya la dette intérieure.

Nous avons, avec intention, négligé les points les plus importants pour en parler en dernier lieu. Occupons-nous donc finalement des emprunts de Paris et des réclamations françaises.

Les emprunts de Paris peuvent se définir ainsi qu'il suit : perte primitive lors de l'émission des titres, 40 pour cent; frais et commissions payées, à divers, 10 p. c.; intérêts qui couraient pendant l'émission, 20 p. c. Le produit net était donc 30 pour cent de la valeur nominale. De ces 30 p. c. Le gouvernement français s'attribuait sous divers prétextes 25 p. c.! Les 5 p. c. qui restaient à Maximilien, formaient donc le total de ce qu'il touchait, et pour ces *cinq* le Mexique se trouvait débiteur de *cent!*

De plus, le Mexique s'était vu contraint de reconnaître une dette énorme pour les frais de guerre. Juarez ne provoqua aucunement la guerre. Juarez, comme le prouvent les protocoles de la Soledad, connus du monde entier, fut toujours prêt à satisfaire toutes les réclamations légales. Or, même si Juarez avait donné quelque motif ou prétexte à la France, certes, Maximilien ne lui en avait donné aucun; il était son candidat, son protégé, et se trouvait complétement étranger aux événements antérieurs. Faire supporter à son trône ou à la nation qu'il gouvernait, une responsabilité antérieure devenait une injustice, une punition, et créait immédiatement un obstacle invincible à l'équilibre de ses finances. Nonobstant, le gouvernement français disait, et dit encore qu'il protégea toujours Maximilien, et que la France prodigua son sang et ses trésors pour la régénération de la race latine et pour affermir la monarchie qu'elle avait essayé d'établir au delà de l'Océan!

Ceci est la vérité historique de ces opérations financières, et les sages doctrines économiques de tous les auteurs, depuis Quesney, jusqu'à Rossi et Garnier, furent lettre morte pour M. Fould et le ministère français, qui, voulant donner à la nation mexicaine des leçons de bonne administration, exécutait pour la régénération de la race, et par amour pour Maximilien des opérations plus désastreuses encore que toutes celles que nous rapportent les annales financières du monde entier!

Quant aux réclamations françaises, nous avons vu commencer le triomphe de la République à La Soledad même. Nous le verrons s'achever lorsque la commission mixte, établie à Mexico, terminera ses travaux.

Juarez et son gouvernement proscrits, les archives, et tous les documents au pouvoir de ses ennemis, et la France dominant et

commandant avec ses baïonnettes dans la capitale, les réclamations formaient un total de plus de cinquante millions de piastres (250 millions de francs!) Saligny, après avoir été jugé exigeant, parut modeste et bienveillant devant le chiffre que représentaient les dossiers.

Ces dossiers furent examinés un à un par la commission, et les Français eux-mêmes rejetèrent pour près de quarante millions de réclamations (deux cent millions de francs) sans tenir compte des fameux « bons Jecker » qui formèrent une affaire à part. Ce fut donc la France elle-même qui acheva de donner la victoire au Mexique; ce fut elle qui condamna la politique de Thouvenel et de Saligny; ce fut elle enfin, qui par ce seul fait, nia éloquemment les assassinats, les vols, les explorations journalières et atroces dont on nous accusait et que l'on disait que nous ne cessions de commettre depuis le début des hostilités.

Si Juarez avait pu, de Paso del Norte, nommer lui-même des commissaires, ils n'auraient pu le justifier plus parfaitement; ceux qui composèrent la commission donnèrent une preuve éclatante de la droiture de leurs consciences et de leur parfaite honnêteté, ils rendirent un service signalé, d'une haute portée politique pour la nation. Nous devons le déclarer hautement, car ce n'est que la pure vérité, et nous devons rendre justice à ces fonctionnaires intègres.

Le gouvernement français n'a pas pu, ne pourra jamais contredire ou attaquer ces opérations, et, puisque cela lui est impossible, l'injustice de son aggression est visible; jamais il ne pourra prétendre au paiement d'un seul centime des frais occasionnés par la guerre, il nous semble même, que le Mexique aurait plutôt droit à une réparation pour les préjudices sans fin que cette guerre occasionna au gouvernement et au pays entier.

Dans tous et chacun des points que contient ce mémoire, la victoire est complète; ce livre, par son caractère, a une aussi haute importance que celui qui se publierait et dans lequel l'on retracerait les sacrifices, le courage et l'abnégation de tous ceux qui combattirent sur les champs de bataille.

Ce livre est une chronologie des victoires morales, et en même temps une réponse à toutes les calomnies; une leçon pour tous les

Mexicains sensés, et quelles que soient leurs opinions et qu'ils aient ou non pris une part active dans les affaires publiques.

Résumons : Si nous pouvons pour un moment en supporter la charge, prenons une balance.

D'un côté, nous placerons le poids représenté par l'empire, et se décomposant comme suit :

Quarante-cinq mille soldats étrangers bien disciplinés et aguerris.

Vingt-cinq mille soldats mexicains, ayant déjà vu le feu et connaissant le terrain.

Quinze ou vingt bâtiments de guerre.

L'influence morale du clergé.

Le parti conservateur.

Toutes les ressources extraordinaires de Paris.

Les ressources ordinaires et les revenus du Mexique.

Tous les riches habitants, à de rares exceptions près.

L'idée nouvelle et romanesque d'une monarchie.

Le caractère excellent et chevaleresque de Maximilien (et ceci fut d'un grand poids).

Et comme si tout ceci était peu de chose, nous devons ajouter non seulement l'épée de Brennus, mais encore Napoléon III, lui et son épée.

De l'autre côté nous trouvons :

Zaragoza mort et la vaillante ville de Puebla détruite.

Juarez, Lerdo, Yglesias, et quelques autres fuyant à travers les déserts.

Cinq ou six bandes de guérilleros, armés de mauvais fusils, sans chefs, sans ordres, sans plans.

Porfirio Diaz en prison.

Vicente Riva Palacio ayant pour seules armes, pour tout capital, une caisse de papier timbré, et se cachant dans les montagnes du Sud.

Corona méconnu.

Escobedo, avec le rang d'officier subalterne.

Arteaga et ses compagnons fusillés.

L'armée d'Uraga licenciée.

Velez retiré dans son foyer domestique.

Partout la famine. — En fait de provisions de guerre :

Le salpêtre des cimetières pour fabriquer la poudre, et des bâtons et des lances pour répondre à l'artillerie française, comme aux anciens temps de la conquête.

Néanmoins, malgré ce que nous venons de dire, la monarchie tomba et le gouvernement émigrant et fugitif rentra dans la capitale et occupa le Palais national.

Ceci est l'événement le plus curieux que l'histoire puisse enregistrer. Il n'a besoin d'aucun commentaire. Ce fait seul et le triomphe de la justice suffisent pour donner à cet événement le caractère le plus sérieux et le plus solennel, et il ne pourrait que perdre de son importance si nous ajoutions un seul mot.

Qu'il nous soit permis de nous écarter de l'objet principal de ce livre, et d'ajouter encore quelques lignes, en matière de conclusion.

Dans ce mémoire se trouvent deux documents, sur lesquels nous désirons particulièrement attirer l'attention générale.

Le premier est le résumé de la dette du Mexique telle qu'elle se trouverait si l'empire avait subsisté. Le second est la balance nette des revenus qui sont entrés dans les caisses de l'État, pendant toute la durée de l'intervention.

Pendant cinquante ans de guerres civiles durant lesquelles le Mexique a eu à supporter cinq guerres étrangères, la dette ne dépassa pas 184 millions de piastres, en comptant même l'énorme somme que représentent les « Bons Peza » et « Zuloaga », qui n'ont jamais été reconnus, et qui pourraient facilement se racheter à deux ou trois pour cent de leur valeur nominale. Pendant deux ans que dura l'empire, c'est à dire en 1864 et 1865 la dette monta à 350 millions. Ceci n'exige pas de commentaires; tous les Mexicains n'importe à quelle opinion ils appartiennent, ne peuvent faire moins que de convenir qu'il était impossible que le pays pût supporter une dette aussi énorme. Quelque enthousiastes qu'ils aient pu être pour la monarchie et malgré tout l'amour qu'ils aient pu porter à Maximilien, ils ne pouvaient sanctionner son administration, surtout quand on pense que de tous les emprunts il ne reste d'autre souvenir que le monument de Morelos (payé en partie seulement) et la réparation (partielle) des palais.

Peu de temps se passa avant que le prince lui-même, malgré la protection de la France, ne souffrît la plus amère déception.

Comme les emprunts avaient été faits en 1864 et 1865 et qu'ils montaient à plusieurs millions de piastres, Maximilien crut en 1866 qu'il devait exister encore beaucoup d'argent à Paris, et que cet argent lui serait utile pour conjurer la tourmente qu'il voyait déjà s'amonceler sur sa tête.

Il demanda des comptes au ministère et personne ne put lui en fournir, car, comme nous l'avons déjà dit, aucun compte n'existait, et le ministre, pressé par les autorités françaises, se voyait contraint à tirer des traites sur Paris, sans savoir lui-même pourquoi, et sans recevoir ni comptes, ni preuves, ni liquidations d'aucune espèce. Le simple reçu d'un payeur de l'armée devait lui suffire, et ce reçu était invariablement motivé par des « *avances faites à l'armée mexicaine* ». José M. Lacunza fut enfin l'homme qui, avec grand talent, fit croire au public que des sommes importantes se trouvaient en réserve, tout en démontrant au prince l'affreuse vérité et l'effroyable état de cette affaire. En 1866 il ne restait plus une seule piastre en caisse, et les traites qui avaient été tirées sur la commission des finances mexicaines à Paris ne furent point payées.

Dès ce moment la cour se montra sombre et triste. Les nombreux ouvriers qui travaillaient aux palais de Mexico et de Chapultepec furent licenciés. Les bals et les soirées cessèrent. Les fenêtres du palais devinrent mornes et désertes. L'empereur, écrasé de douleur, s'enferma dans la solitude de Chapultepec, pensant que Napoléon l'avait trompé, le jetant dans les profondeurs de l'abîme; et, que son protecteur, l'abandonnant, devenait son ennemi et se montrait plus terrible envers lui qu'il ne l'avait été envers Juarez lui-même.

Du moment que l'argent devenait rare, le traité de Miramar ne pouvait plus s'accomplir.

Les exigences de Dano harcelèrent l'empire avec la même brutalité que de Saligny avait harcelé la république, et le résultat fut que les Français s'emparèrent par les armes de la douane de Vera-Cruz, renvoyant à la baïonnette les employés mexicains et s'appropriant cinquante pour cent des revenus. Les autres cinquante pour cent étaient destinés à ces fatales conventions dont nous avons parlé. De cette manière, les finances de l'État se trouvèrent à la fin du règne de Maximilien, et par la faute de la France, dans un état en-

core plus précaire qu'elles ne l'étaient en 1861, lorsque Juarez suspendit les paiements.

L'intervention, les emprunts, la mort d'innombrables soldats, l'incendie de nos villes et les supplices des cours martiales, ne procurèrent donc d'autre résultat (après six ans de vains efforts), que celui de nous replonger dans la même position qui avait servi de prétexte à l'invasion. Certainement ceci est fort étrange, mais peut s'expliquer facilement. Toutes les fois qu'une force étrangère, sous un prétexte quelconque, s'emparera du quatre-vingt, quatre-vingt-dix, ou cent pour cent des produits de nos douanes maritimes, qui en réalité sont notre unique source de revenus importants, elle rendra impossible l'existence d'un gouvernement, quel qu'il soit.

Supposons pour un moment que les républicains eussent cessé de donner un sujet d'inquiétude à l'empire, que la guerre civile eût continuée aux États-Unis, eh bien! l'empire n'en serait pas moins tombé de la même manière.

Maximilien se serait vu contraint de déclarer la guerre aux Français, ou à les laisser en possession des douanes. La suspension du paiement des dettes étrangères aurait obligé les ministres à se retirer; et l'empereur se serait vu dans une position pareille à celle dans laquelle se trouva le président de la république en 1863.

Dès qu'il se vit forcé de marcher sur les traces de la république en adoptant les lois dites « de réforme », il se trouva abandonné par le clergé.

Les riches l'avaient entouré, tant qu'il y avait des charges à la cour, des décorations et des titres à distribuer, mais aucun ne lui ouvrit sa maison dans les jours de malheur, aucun ne l'accompagna dans ses jours de deuil.

Les agioteurs et les spéculateurs de toutes sortes ne s'approchèrent plus du trône, que pour en retirer des traites sur Paris, ou quelque ordre de paiement adressé aux douanes.

Les ministres étrangers qui avaient traversé l'Océan pour saluer et adorer ce nouveau soleil levant en Amérique, lui tournèrent le dos, et ne s'occupèrent que de surveiller la répartition des revenus pour le paiement des diverses réclamations. Ils ne concédèrent pas même ces termes que tout créancier accorde à l'infortune, mal-

gré les grands avantages que l'Europe espérait tirer du commerce avec le nouvel empire. Pour les subventions, concessions, exemptions de droits pour leurs meubles et vins, qu'ils vendaient ensuite publiquement, pour tout cela, il les avait trouvés amis et alliés; mais le jour où il leur aurait refusé un seul de ces priviléges, ils se seraient retournés contre lui, et seraient devenus ses plus implacables ennemis, comme ils le furent de ce bandit de Juarez, qu'ils ont dépeint tant en Angleterre qu'en France sous les plus sombres couleurs.

Quelle sévère leçon d'histoire! Quel avertissement utile pour l'avenir!

Pour peu que nous réfléchissions nous nous convaincrons facilement que les phénomènes moraux se présentent de même que les phénomènes physiques, avec cette impassible régularité que nous ne comprenons pas toujours.

Maximilien, plongé dès le principe et par la France, dans un abîme insondable, abandonné et persécuté par ce même gouvernement, sans moyens de sortir de ce gouffre, n'avait d'autre ressource que de mourir courageusement et héroïquement, afin de ne point démentir, ni les traditions de sa noble maison, ni les principes guerriers et chevaleresques de son sang.

Quant à la république, tout se passa aussi comme cela devait se passer. Elle ne pouvait sortir de la position que lui avait créée 1861, sans une guerre dans laquelle toutes les probabilités étaient en faveur de son gouvernement.

Riva Palacio parut dans le sud; Escobedo se montra en Tamaulipas; Garcia sur la côte; Corona, Martinez et Rosalès en occident; les frères Diaz à Oajaca; ces éléments de résistance matérielle étaient, pour ainsi dire, dirigés par un fil électrique que tenait cette force morale qui s'intitulait gouvernement républicain, représenté par un antagoniste de Napoléon, par Juarez, et par un ministre se nommant Lerdo.

La poésie admet qu'une nation se lève comme un seul homme pour anéantir l'ennemi; la philosophie voit ces choses d'une autre manière.

A quoi eût pu servir le soulèvement de cette nation sans armes, sans organisation, sans les moyens de former un seul régiment,

sans le nécessaire à son entretien, car pour qu'une nation puisse se maintenîr sous les armes, il faudrait qu'une autre nation la soutînt avec ses finances. Et sans doute c'est pour ces mêmes raisons que l'histoire ne nous cite aucun pays qui se soit soulevé entièrement d'un commun accord. Deux Juarez, deux Lerdo, deux Porfirio, deux Riva Palacio eussent été un inconvénient, et nous avons eu l'exemple d'Ortega.

Une armée de deux cent mille hommes eût commencé par ruiner le pays et se serait ensuite détruite elle-même. Les choses se passèrent donc comme cela devait être, et avec cette même régularité que conservent les astres dans leur rotation autour du soleil. Les hommes ne sont que des instruments mus et guidés par un pouvoir invisible et inconnu, et pour peu que chacun étudie sa propre vie, il reconnaîtra qu'il a été l'instrument involontaire d'un grand nombre d'événements plus ou moins importants. Si nous examinons l'histoire générale du monde entier, nous trouverons cette théorie confirmée avec une précision mathématique. Nous ne sommes point les auteurs de ce que nous avançons : Buckle nous l'a enseigné, et nous trouvons le fait d'une surprenante exactitude.

La république, qui, comme nous l'avons dit, tremblait à l'approche d'un bâtiment de guerre, n'avait pas conscience de sa force, et ceci est un point essentiel que nous désirons faire connaître au monde entier.

Les tempêtes sur nos côtes, le vomito, les fièvres, les moustiques, les terres chaudes, l'extension de notre territoire, l'absence de population, sont autant de puissants auxiliaires, comme l'a si bien dit Victor Hugo.

L'Europe aura beau nous calomnier et dire ce que bon lui semblera, l'histoire vient de le prouver; l'on trouvera toujours au Mexique cinq ou six cœurs loyaux et désintéressés prêts à se sacrifier au moment du danger. Que ces hommes soient connus, ou qu'ils sortent soudain des rangs du peuple, peu importe, il seront suivis et entourés de quelques poignées de braves, de ces hommes des campagnes que se disputaient les cours martiales et les balles des Français, et ces bandes suffiront pour tenir en échec les étrangers, quelques nombreux qu'ils soient.

Qui connaissait en Europe, Lerdo, lorsque celui-ci était simple

recteur de collége? Où se trouvait le nom de Diaz et de tant d'autres, sinon confondu parmi cette multitude de gens que Barrès qualifiait de « *chair à canon* » ?

De 1857 à 1867, il y a eu une rapide succession d'événements, d'hommes nouveaux, véritablement surprenante; et nous tous, qui avons pu prendre une part quelconque dans l'honorable et honnête administration de Arista, avons déjà, comme l'on dit vulgairement, les cheveux blancs et les membres engourdis comme si nous avions deux cents ans! Ce qui vient de se passer dans ces derniers dix ans se reproduira, et les phénomènes que nous avons observés se répéteront lorsque les événements l'exigeront.

Supposons quelques cas. — Un blocus! s'il s'agit du blocus d'un seul port, il sera nul, car les marchandises entreront par vingt autres. Si d'un autre côté il s'agit d'un blocus général, l'Europe et les États-Unis souffriront beaucoup plus que nous. Notre commerce leur appartient pour ainsi dire entièrement, et non seulement nous offrons un grand débouché à leurs marchandises et à leurs manufactures, mais de plus nous leur envoyons annuellement environ 25 millions de piastres d'argent, ce qui est toujours d'un certain poids pour leur commerce.

Ils se trouveraient donc bloqués eux-mêmes, et en confisquant les marchandises dans l'intérieur, ou en y prélevant un second droit, nous leur opposerions une force supérieure à leurs formidables marines.

Serait-ce une invasion?... Une invasion du Mexique exige *au moins* une armée de cent mille hommes. Une expédition semblable, accompagnée du matériel nécessaire ne coûte pas moins de cent millions de piastres (500 millions de francs) par an. Dans quatre ans les revenus de n'importe quel pays seraient dans un complet désarroi!

Voudrait-on faire une conquête? Dans quel but? et quels avantages pour le commerce? L'Angleterre possède les Indes. La France a l'Algérie. Quant aux États-Unis, ils ont encore besoin de cent ans, et de 50 ou 60 millions d'habitants pour peupler les immenses déserts que renferme leur territoire. Puis les autres nations voudraient-elles contempler pacifiquement la conquête du Mexique? Nous-mêmes, resterions-nous l'arme au bras? Quatre bandes de guérrilleros nous suffiraient pour tenir en haleine une armée de

25,000 hommes et leur faire dépenser des sommes énormes. Quand les conquérants seraient arrivés à dépenser cinq cent mille ou un million de piastres, ils commenceraient à peine à enlever quelques barres d'argent.

Militairement parlant, la conquête serait des plus difficiles et au point de vue commercial, des plus ruineuses et des plus inutiles.

De plus, un pays qui ouvre ses ports à tous les peuples du monde, qui reçoit indistinctement tous les hommes comme des frères, et dont tous les efforts ont pour but de s'élever à la hauteur de la civilisation morale du dix-neuvième siècle, trouvera sous tous les climats et dans tous les pays des défenseurs loyaux et honnêtes. Il se trouvera toujours, nous le répétons, un Jules Favre, un Girardin, un Castelar, un Prim, un Thiers, etc., etc. Ceci est indispensable à l'équilibre même de la société, et l'opposition qui représente la justice, ne doit point se mesurer par le nombre de ses défenseurs, mais bien par la vérité et la force de leurs arguments.

Après avoir traversé cette dernière et sanglante crise, le Mexique a besoin de se reconstituer. La reconstruction de l'édifice s'effectue plus vite et plus facilement que nous ne le pouvions espérer; mais des routes sont indispensables, nous manquons de pénitenciers, il nous faut une école dans chaque rue, de la sécurité sur les chemins, du mouvement dans les rues, d'abondantes récoltes. Du temps, pour que les familles puissent sécher leurs larmes et que les hommes puissent réparer peu à peu les dommages, les incendies et les déprédations de tous genres que nous ont occasionnés l'invasion. Dans un seul mois, la malheureuse petite ville de Queretaro a payé pour plus d'un demi-million (2,500,000 francs) de contributions.

Pour arriver à ce résultat, il est indispensable que le gouvernement remplisse ses caisses, non seulement pour faire face aux besoins de l'administration, mais encore pour régler la dette intérieure et remettre en circulation une somme de 80 à 100 millions.

Advienne que pourra, le Mexique ne peut payer un seul centime de sa dette extérieure. Ceux qui sont venus envahir son territoire, s'emparer de ses revenus, le forcer à rétrograder dans la civilisation, et lui causer pour plus de deux cent millions de piastres de dommages, doivent en supporter les conséquences. Si malheureusement

le gouvernement sortant de sa ligne de conduite (tracée par M. Lerdo de Tejada lui-même) venait à aliéner aujourd'hui un fonds, demain un autre, contractait un engagement ce mois-ci, et un second le mois prochain, dans deux ans, le pays se trouverait perdu, et ruiné sans remède. La paix durera et le gouvernement se soutiendra tant qu'il y aura de l'argent. Ceci est d'une vérité évangélique, et ce qui se passe aujourd'hui au Mexique, arriverait sans contredit et peut-être encore plus facilement dans tout autre pays.

Il nous reste encore quelques réflexions à faire sur le second document.

Les revenus effectifs de l'empire se montèrent au chiffre de 30 millions de piastres par an (150 millions de francs), et cependant il ne fit rien, ni *moralement* ni *matériellement*, qui mérite une mention. Les traces principales de son passage sont marquées par les jardins de la Plaza-Mayor, qui sont dus à l'initiative particulière de M. Ignacio Trigueros. La dépense insignifiante de $ 50,000, qu'ils occasionnèrent, fut payée par la caisse municipale de la capitale. Si nous nous sommes mal gouvernés, nos *libérateurs* firent encore pire. Si nous n'entendions rien à l'administration, ceux qui, aidés de si puissants moyens, entreprirent de nous rendre heureux, en savaient bien moins encore!

Toutes les affaires financières qu'entreprit l'empire, n'eurent d'autre résultat que d'imposer des charges extraordinaires au trésor public, et de contenter les prétentions de l'agiotage qui se déguise sous diverses formes dans les révolutions de tous les pays. Les hommes qui disent ne jamais se mêler de politique, qui prétendent aider tous les gouvernements, et ne jamais lire un journal, sont les plus dangereux. Ceux de nous qui nous mêlons de politique, payons de nos personnes, de nos biens, et quelquefois de nos têtes! Ces autres, au contraire, remplissent leurs caisses à chaque changement de gouvernement, sans cependant perdre une heure de sommeil, et la patrie ne leur doit même pas un soupir! Le gouvernement doit donc conserver le droit de se rembourser des sommes injustement payées par le trésor public, et ne reconnaître aucun des actes financiers de l'empire, car ce serait grever la nation de plusieurs millions de piastres, et nous perdrions ainsi d'une main le terrain que nous venons de conquérir de l'autre.

Ces considérations nous portent à en faire d'autres. Le Mexique, dit-on, se trouve isolé. Isolé? Et où donc se trouve cet isolément? Les navires de tous les pays du monde n'arrivent-ils pas journellement dans nos ports? Les étrangers n'entrent-ils pas librement chez nous, sans que personne ne les importune ou leur demande même qui ils sont? N'avons-nous pas les sympathies et l'amitié de tous les hommes libéraux de l'Europe et de l'Amérique? Dans cet isolement que l'on nous reproche, notre système de liberté de la presse, du commerce et de la conscience aurait-il par hasard quelque chose de commun avec le système chinois? Serait-ce les représentants étrangers que l'on regrette? ces messieurs qui occupaient leurs loisirs à faire entrer libres de droits, des chargements de vins, en adressant des notes insolentes au ministère des affaires étrangères, et couvraient des plis respectables du drapeau de leur nation les plus effrontés agioteurs et les prétentions les plus absurdes, comme nous le prouvent ces 35 millions réclamés par des Français, et dont les demandes furent rejetées par des juges de leur propre pays?

Il se présente souvent à notre esprit un étrange problème. La France a-t-elle été utile, ou a-t-elle porté préjudice à la civilisation du monde?

Puisque la France existe, et possède, depuis tant d'années, une certaine influence sur les destinées humaines, nous devons sans doute en reconnaître la nécessité, de même que nous reconnaissons l'influence et l'utilité du soleil.

De la France partent pour tous les pays du monde, soit les inventions, systèmes ou perfectionnements qui se réalisent tant moralement que physiquement; elle est destinée par l'universalité de sa langue, par le caractère facile de son peuple et la grande activité de ses presses, à distribuer toutes sortes de dons à l'univers entier. Le Mexique doit donc ouvrir à la nation française toutes ses portes et aller au devant d'elle, mais ne jamais se mettre en relation avec son gouvernement, tant que celui-ci sera despotique.

Un ministre de France a tiré des coups de pistolet, aux bains de « *Las Delicias* », à un passant supposé avoir offensé ses chevaux et ses domestiques; un autre donna en plein théâtre, un soufflet à un des hommes les plus distingués de notre société qui avait qualité

de juge; un troisième fut l'ami intime des modistes et fit entrer en contrebande de nombreuses caisses de marchandises; un autre vint spéculer sur sa charge diplomatique, enflammer une guerre, forger un roi et remplir les prisons d'Ulua et de la Martinique; et le meilleur, le plus bienveillant de tous fit signer à Arroyo un traité semblable à celui que pourrait signer une place forte après un long siége et après s'être vue réduite à ne trouver ni un cheval à manger ni de la boue à boire.

Bien qu'un sentiment de dignité ait forcé le gouvernement français à reléguer dans l'oubli et dans le mépris ces trop célèbres diplomates, il ne leur en a pas moins donné raison vis-à-vis du Mexique, et même dans les cas les plus absurdes et les plus injustes.

Si c'est l'arrivée de tels agents qui porterait à faire croire que notre isolément est arrivé à son terme et que nous entrons dans la voie du progrès et de la civilisation, j'ai le regret d'être d'une opinion toute contraire.

Le récent exemple que vient de nous fournir le gouvernement français devrait faire ouvrir les yeux à la nation tout entière, et à Juarez le premier, car, le traitant en ennemi. . . . . ., il fit tout son possible pour lui enlever le pouvoir, et sans même s'occuper de ces simples formalités que prescrit le droit des gens, il lui envoya des zouaves et des canons. . . . . .

Nous terminerons par une explication urgente. Pour réunir les documents que contient ce mémoire, nous avons travaillé une année entière. Quatre mois furent perdus à classer et à lire des dossiers entiers dont la plupart nous ont été inutiles, car bien des documents qui auraient eu la plus grande utilité pour servir à cette histoire, ont disparu. Selon nous, l'impératrice Charlotte en emporta une partie en Europe, d'autres se trouvent au pouvoir d'Éloin et quelques-uns en possession du P. Fisher. Cependant avec la correspondance et les documents que nous possédons, nous pourrions mortifier et compromettre bien des gens qui, depuis, ont sollicité et quelques-uns ont même obtenu des faveurs du gouvernement de la république.

Le gouvernement (et nous encore moins) n'a jamais eu l'intention de mettre le feu à ce combustible, et de rallumer ainsi les passions qui peu à peu se calment, mais bien d'écrire en chiffres (dont l'exactitude ne saurait se récuser) la réhabilitation non seulement du parti libéral, mais encore celle de la nation entière, et de prouver, comme nous le prouvons qu'en fait d'ordre et d'administration, le pire de tous les gouvernements qui se sont succédé a été celui de l'empire, pendant lequel la direction de toutes les branches a été réellement dans les mains des étrangers.

Comme les comptes que contient ce livre se terminent en 1866, et au premier semestre de 1867, rien n'est plus facile que de former un nouveau mémoire à partir de cette date et jusqu'à la fin de l'année législative (juin 1868). Nous ne doutons pas que M. le ministre des finances ne le fasse faire, d'autant plus que ces chiffres pourront donner lieu à de curieuses découvertes, et qu'ils serviraient au Corps législatif à rendre plus parfait le budget de l'année suivante, vu qu'un bon budget constitue la base la plus solide de toutes les nations et le soutien le plus ferme des gouvernements.

Mexico, 28 novembre 1868.

M. Payno.

VERA-CRUZ

—

Vera-Cruz fut occupée par les forces espagnoles qui avaient pris les devants et débarquèrent le 22 décembre 1861, et qui, deux ou trois jours après renvoyèrent tous les employés mexicains, et commencèrent à administrer eux-mêmes la douane de ce port.

La place fut mise sous les ordres d'un chef espagnol (Gasset y Mercadet), qui désigna comme administrateur un nommé Flaquer; ce dernier fit lui-même choix des employés qu'il croyait nécessaires, et les prit presque exclusivement dans les rangs des fonctionnaires français et espagnols. Cette administration dura environ six mois, et emporta avec elle, les archives et les documents relatifs à sa gestion, de sorte que nous n'avons aucune donnée pour former ses comptes, à l'exception des « comptes de caisse » qui furent par bonheur préservés par les quelques employés mexicains qu'elle garda à son service.

Almonte, qui s'appropria lui-même, dès son l'arrivée, le titre de « chef suprême de la nation », nomma D. Manuel M. Serrano, gouverneur civil, et celui-ci mit à la tête de l'administration des douanes, José F. Ytuarte, nomma chef de comptabilité M. Manuel Arzamendi, et directeur de l'octroi D. Antonio Diaz Aragon.

Ceux-ci n'apportèrent aucun changement dans les tarifs des douanes ; cependant, comme on devait s'y attendre, ils décrétèrent l'entrée libre de tous les vivres, effets, etc., destinés aux troupes.

Quant aux fonds, ils commencèrent immédiatement à mettre de côté ceux qui revenaient aux « conventions » diverses et à la dette anglaise, de même que ceux qui appartenaient à la nouvelle convention Dunlop et Aldham, destinée au paiement des arriérés de la dette anglaise et au 5 p. c. d'amortissement.

Il nous a semblé nécessaire de commencer par les comptes de l'administration de Vera-Cruz, d'abord parce que les produits de cette douane sont les plus importants de la république, puis après, parce que depuis 1861, les recettes ont été sans cesse perçues et distribuées par des agents étrangers.

Les comptes des douanes de Vera-Cruz se composent de sept balances.

Le tableau n° 1, comprend l'époque que nous pouvons intituler « administration espagnole » et nous avertissons dès à présent nos lecteurs que le produit total des douanes ne s'éleva qu'à la somme de $ 400,000, quoique nous voyions par les registres qu'en moins de six mois, cinquante-deux navires (venant de l'étranger) entrèrent dans ce port, et nous le prouvons par la liste ci-après. Une autre particularité, c'est que ces grands navires (que les marins appellent « *au long cours* ») qui venaient de Bordeaux et du Havre, ne produisirent que des sommes insignifiantes. Nous pouvons en dire autant des navires originaires des ports de l'Angleterre et de l'Espagne, et cependant tout le monde sait que ces grands bâtiments n'entreprennent jamais un voyage aussi long sans compléter leur frêt.

La contrebande qui se fit à Vera-Cruz pendant l'administration espagnole fut non seulement publique, mais scandaleuse; après eux, les abus furent partiellement réprimés, mais quelque honnête et honorable qu'ait pu être un directeur de douane, que pouvait-il faire lorsque la place était occupée militairement et que le dernier des sergents de service sur les quais avait plus d'autorité que lui? De plus les navires arrivèrent chargés de bagages et de provisions pour l'armée, et les commerçants en profitaient pour faire entrer leurs marchandises en franchise de douane.

Le fait est, que le soi-disant désordre du gouvernement avait été la cause de leur intervention; et, pour réformer le pays, ils commencèrent par nous donner l'exemple de la plus désastreuse des administrations, qui n'était déjà pas des meilleures à Cuba.

Nous ne parlons point du général Prim, qui avait pour mission la surveillance des effets déposés en douane, et nous ne nous mêlons point non plus de l'organisation ni de la discipline de l'armée que nous ne connaissons pas. Nous nous occupons purement et simplement de l'administration financière de la douane de Vera-Cruz, et ce que nous avons dit, la lecture de la liquidation ci-après le prouve suffisamment.

Le tableau n° 2 comprend un espace de quatorze mois et embrasse l'époque pendant laquelle l'armée française renforcée (sous les ordres du général Forey) prit position à Orizaba après la déroute du 5 mai 1862, et où Almonte s'était donné le titre de « chef suprême de la nation » et avait nommé un ministère.

Pendant les premiers mois de l'occupation française la douane fut administrée par MM. Jules Doisant, consul français, Énée Jeffard, consul anglais et Balbino Cortès, consul espagnol, chacun desquels touchait 500 piastres (2,500 fr.) par mois.

Le général Forey enleva à Almonte le titre et les pouvoirs qu'il s'était donnés, renvoya le ministère de ce dernier, et assuma lui-même la direction militaire et administrative du pays qu'il occupait, déléguant M. Doisant pour les affaires de douanes.

On ne fit encore subir aucun changement aux tarifs des douanes, et les sommes désignées pour le paiement de la « dette extérieure » continuèrent à être séparées dans chaque compte de liquidation, qnoiqu'elles n'aient été remises que beaucoup plus tard aux agents des « diverses conventions » ; c'est pour cette raison que l'on trouve deux dates de sortie dans les liquidations : la première représente la date à laquelle se fit la séparation de la somme, et la seconde est celle du jour dans lequel se fit le versement effectif des fonds qui furent remis aux agents de la dette anglaise et à ceux des « conventions » française et espagnole.

Nous devons noter une augmentation du produit des douanes, dans cette liquidation, quoique la contrebande doive avoir été pratiquée sur une grande échelle. Malgré le grand nombre de bâtiments qui entrèrent dans ce port, provenant de l'Europe et des États-Unis d'Amérique, le rendement total pendant les quatorze mois dont nous nous occupons, n'atteignit pas la somme de deux millions.

Comme les autorités françaises disposaient de tout l'argent que produisait cette douane, elles s'approprièrent la somme de six cent un mille trois cent cinquante (601,350) piastres (3,127,020 fr.) sans que les archives constatent autre chose que le fait de la disparition de cette somme qui ne fut jamais remboursée à aucune autorité mexicaine.

La liquidation n° 3 complète l'année 1863 et nous l'avons séparée du n° 2, parce que l'administration fut alors remise au gouvernement établi à Mexico, et cessa d'être entre les mains de l'autorité militaire. Parmi les nombreux employés (français) qui arrivèrent alors au Mexique, l'un d'eux portait le titre de commissaire impérial, et n'était autre chose qu'une sorte de ministre des finances de Louis Napoléon, qui croyait peut-être de bonne foi qu'il suffisait d'une administration française pour élever les revenus à des sommes prodigieuses. M. Budin fut le premier commissaire envoyé et il divisait les douanes en deux catégories : douanes du sud et douanes du golfe, nommant un directeur dans chaque département. M. Louis J. Rolland fut envoyé à Vera-Cruz.

Dans cette espace de quatre mois, nous trouvons la somme de $ 221,149 (1,149,974 fr. 80 c.) remise au trésor français, sans que nous ayons pu trouver la raison qui motive ce paiement qui ne fut jamais restitué au gouvernement mexicain.

Le tableau n° 4 comprend l'année 1864 et nous démontre un produit total de $ 4,036,218 (20,987,333 fr. 60 c.) et nous pouvons assurer que ce chiffre est, pour deux raisons, inférieur de deux millions de piastres à celui qui aurait dû entrer dans les caisses de l'État; d'abord, parce que le général Forey, afin de rendre l'intervention populaire, réduisit de 50 p. c. tous les droits de douanes, et fit même rendre d'importantes sommes qui avaient été payées comme droits sur des objets qui, à cette époque, étaient déjà consommés! Ensuite, parce que la contrebande qui se faisait sous le nom de « bagages de l'armée française » augmenta considérablement, et que l'autorité militaire donna des ordres sévères afin que tous colis entrant sous cette dénomination ne fût non seulement pas taxé, mais prohiba même sa présentation à la douane ou sa visite!

La liquidation n° 5 comprend toute l'année 1865 et présente un

cadre d'opérations assez régulières dues à ce que les expéditions des soldats français s'étendaient dans l'intérieur du pays, et que l'on commençait alors à espérer de pouvoir consolider la monarchie établie, et en partie aussi à l'activité factice et momentanée que donnèrent au commerce de la capitale, les fêtes de la cour, et les dépenses extraordinaires de l'empereur qui occasionnèrent une grande augmentation dans les importations de l'Europe. L'importation fut tellement considérable, pendant cette année, que sans nul doute, si tous les effets qui entrèrent à Vera-Cruz eussent payé les droits, les produits de la douane se seraient élevés à dix millions de piastres (50 millions de fr.). Nous devons cependant ajouter que tous les mois, trois ou quatre cents caisses débarquaient sous le nom de l'empereur et étaient admises en franchise de douane et que nous croyons pouvoir affirmer que le plus grand nombre de ces colis ne contenaient point des meubles et autres objets destinés aux palais, mais bien au contraire qu'ils étaient la propriété de cette foule de spéculateurs et d'aventuriers qui entouraient la cour, et qui n'étaient venus au Mexique avec d'autre intention que celle de faire fortune, n'importe comment, pourvu que le moyen fût prompt, afin de pouvoir retourner dans leur pays au plus tôt. Cependant la production moyenne de cette douane dans des temps ordinaires doit être environ de 5 1/2 à 6 millions de piastres.

La liquidation n° 6 ne comprend que les dix mois, du 1er janvier au 31 octobre 1866, car à cette date les fonctionnaires mexicains cédèrent la place aux Français, conformément au traité signé entre D. Louis Arroyo et M. Dano, ministre de France.

La liquidation n° 7 embrasse toute la dernière administration française et constate qu'ils s'approprièrent la somme de 285,328 piastres (1,983,705 fr. 60 c.), plus 18,000 piastres (93,600 fr.) pour convertir cette première somme en piastres fortes et les embarquer pour la France.

Dans le semestre de 1867, nous devrions trouver la trace d'autres sommes qui furent embarquées pour la France, mais, comme nous l'avons dit ailleurs, les documents officiels nous manquent, et ne pouvant en préciser le montant, nous les omettons et gardons le même silence par rapport aux diverses sommes qui furent payées au trésor français sous divers prétextes.

Le résumé n° 8 donne un compte rendu général des produits de la douane pendant les cinq années dont nous nous occupons. Nous ne trouvons aucune observation à faire. L'arrivage continuel d'effets de bagages et de caisses sans nombre était tellement important, qu'il y eût eu de quoi entretenir une armée de deux cent mille hommes avec un luxe auquel les Français ne songèrent jamais, puisque le gouvernement payait journellement aux chefs de l'armée des comptes de meubles, effets de ménage, et jusqu'à des couverts et des ustensiles de cuisine. Une grande partie de ces bagages n'était autre chose que des marchandises qui se vendaient publiquement dans certains magasins de la capitale.

La somme de 431,000 piastres qui figure comme produit des droits d'exportation sur l'argent et l'or monnayé est des plus scandaleuses. Nous ne pouvons nous former une idée exacte de la quantité d'argent exporté pendant ces cinq ans, car chaque convoi militaire qui descendait à Vera-Cruz emportait une grosse somme en piastres fortes, appartenant au trésor français, qui vendait ensuite au commerce, des traites sur la France. Ces sommes étaient invariablement embarquées sur les paquebots-poste, ou sur des navires de guerre, sans payer aucun droit, et sans même laisser de trace sur les registres de la douane.

Quand même nous supposerions que l'exportation n'eût été que de huit millions de piastres par an, pendant ces cinq années (et nous sommes bien au dessous de la moyenne), les droits d'exportation devraient figurer pour $ 2,400,000, tandis qu'au contraire il résulte que pendant ces mêmes cinq années le total des sommes en argent monnayé qui paya les droits d'exportation ne s'élève qu'à huit millions de piastres, c'est à dire, un million et demi par an!

La responsabilité de ces pertes, de même que de mille autres que souffrit la nation, retombe sur le gouvernement français qui, pour venir nous réclamer 200,000 piastres, entreprit une expédition lointaine, dont les frais devaient être énormes; causa d'immenses préjudices au Mexique, et viola tous les principes du droit public.

Par la liquidation n° 9, nous voyons l'emploi que l'on fit des dix-sept millions que produisit la douane de Vera-Cruz. La somme de 8,545,249 piastres (44,435,294 francs 80 c.) (c'est à dire cinquante pour cent de revenus) fut effectivement destinée au paiement

des créanciers étrangers et deux millions de piastres entrèrent dans le trésor français en plus de la cote-part qui lui fut remise pour le paiement des créanciers français, et que celui-ci ne paya pas, ayant trouvé quelques-unes des prétentions de ses nationaux exagérées et les autres injustes! Les dettes liquidées et reconnues étaient du reste incluses dans les bons de la convention et il n'y avait plus qu'un nombre insignifiant de ces valeurs à amortir. Quant à spécifier l'emploi des sommes qui entrèrent dans la caisse centrale du trésor public mexicain, nous ne le pouvons; car ces sommes figurent dans la masse des contributions perçues et des revenus divers que prélevait la capitale, et se dépensaient dans toute l'administration civile et militaire du pays. Ces sommes se trouvent cependant dans les comptes confus du ministère des finances de cette époque et dans ceux de la caisse centrale que nous reproduisons plus loin, et nous tâcherons de donner sur ces documents les explications nécessaires.

Il nous est impossible de donner aucun éclaircissement sur les 2,400,000 piastres payés par l'administration de Vera-Cruz à divers établissements du gouvernement; nous ne pouvons qu'affirmer que les comptes mentionnent ce paiement.

Il ne nous reste plus aucune observation à faire. On verra que ces diverses liquidations ont été faites avec toute la clarté possible et compatible avec le peu de détails que nous possédons, et qui d'ordinaire s'obtiennent des diverses branches de l'administration et des employés et fonctionnaires qui se trouvent à la direction des affaires, chose qui nous est impossible.

N° 1

Administration espagnole

Du 21 *décembre* 1861 *au* 11 *mai* 1862

	Piastres. Cents.		Francs. c.
Total des sommes perçues par la douane pendant ces cinq mois	397,245 91	soit	1,986,229 75

Emploi que reçurent ces fonds :

	Piastres. Cents.		Francs. c.
A la France.	40,214 09	soit	201,070 45
A l'Angleterre.	159,727 94	»	798,638 70
A l'Espagne	22,719 86	»	113,599 30
Au Mexique	147,932 73	»	739,653 85
Frais d'administration	26,651 29	»	133,267 45
Somme égale. . . .	397,245 91	soit	1,986,229 75

N° 2

Administration mexicaine. Époque du général Forey

Mouvement des fonds de la douane de Vera-Cruz, du 12 *mai* 1862 *au* 31 *juillet* 1863

Entrées

		Piastres. Cents.	Francs. c.
Droit de tonnage sur navires français	6,843 42		
Droits de tonnage sur les navires des autres nations	24,129 02		
		30,972 44	
Droits d'importations perçus.		1,009,727 46	
— spécial sur les tabacs		19,144 34	
— municipaux		26,556 63	
Taxe dite des améliorations matérielles . .		198,135 80	
— — des chemins de fer		148,614 91	
— d'entrée pour l'intérieur du pays . .		109,104 24	
— sur articles prohibés		42,432 20	
A REPORTER. . .		1,584,688 02	

	Piastres.	Cents.		Francs.	c.
REPORT. . .	1,584 688	02			
Droits d'enregistrement	10,426	74			
— d'exportation.	3,224	42			
Amendes et confiscations	8,837	10			
Droits de circulation	83	»»			
— de magasinage	9	25			
Remises reçues d'autres bureaux de douanes	680	75			
Escomptes	78	01			
Total. . . .	1,608,027	29	soit	8,040,135	45

A

DISTRIBUTION DES SOMMES PERÇUES

La France s'appropria :

	Piastres.	Cents.		Francs.	c.
25 p. c. sur les importations par navires français (pour la convention)	66,842	88			
Plus 16 p. c. sur ces mêmes droits	42,779	44			
8 p. c. sur les importations par navires étrangers	59,388	48			
25 p. c. sur les droits revenant au Mexique.	185,588	98			
Les droits de tonnage	24,129	02			
25 p. c. additionnel sur ces droits	1,710	85			
75 p. c. sur les droits de tonnages étrangers	5,132	57			
95 p. c. sur les droits d'exportation . . .	3,063	20			
Les amendes et les confiscations.	8,837	10			
Les remises des autres douanes.	680	75			
Le total des sommes perçues pour droits additionnels	554,411	86			
Les droits de circulation, etc.	173	20			
Total. . . .	952,738	39	soit	4,763,691	95

L'Angleterre reçut :

25 p. c. pour la dette de Londres.
16 p. c. pour la convention anglaise.
5 p. c. pour la convention Aldham.
5 p. c. additionnels id.

51 p. c. à prélever sur les importations par navires français.	136,359	48			
A reporter. . . .	136,359	48		4,763,691	95

	Piastres.	Cents.		Francs.	c.
Report. . . .	136,359	48		4,763,691	95
25 p. c. pour la dette de Londres.					
5 p. c. additionnels id.					
16 p. c. pour la convention anglaise.					
5 p. c. pour la convention Aldham.					
8 p. c. id.					
59 p. c. à prélever sur les navires autres que les français	437,990	»»			
5 p. c. sur les droits d'exportation . . .	161	22			
Total. . . .	574,510	70	soit	2,872,553	50

L'Espagne reçut :

8 p. c. sur les importations faites par navires français, pour l'ancienne convention. .	21,389	72			
8 p. c. pour l'ancienne convention par navires non français	59,388	48			
Total. . . .	80,778	20	soit	403,890	»»
Somme égale. . . .				8,040,135	45

B

DISTRIBUTION DE CETTE MÊME SOMME, AVEC LE DÉTAIL DE L'EMPLOI QUE REÇUT LA SOMME QUE S'APPROPRIA LA FRANCE

	Piastres.	Cents.		Francs.	c.
Remis à la caisse municipale.	19,604	94			
— à l'intendance militaire (française) .	46,373	42			
— à l'administration de la douane pour divers paiements.	42,374	36			
— à la douane de Carmen	2,865	95			
— — de Minatillan	15,105	79			
— — de Tampico	8,829	12			
Total. . . .	135,153	58	soit	675,767	90
A Markoe (paiement d'un crédit).	11,000	»»		55,000	»»
Frais d'administration	117,374	95		586,874	75
Remboursements et escomptes	18,905	15		94,525	75
Appliqués à la dette anglaise.	574,510	70		2,872,553	50
— — espagnole	80,778	20		403,891	»»
— aux réclamations françaises. . .	68,553	73		342,768	75
A divers.	400	»»		2,000	»»
Solde mis à la disposition du Mexique. . .	601,350	98		3,006,753	80
Somme égale. . . .	1,608,027	29	soit	8,040,135	45

N° 3

Administration impériale mexicaine

Du 1er août au 31 décembre 1863

DROITS PERÇUS

	Piastres.	Cents.		Francs.	c.
Droits de tonnage, navires français. . . .	3,831	01			
— — autres navires	8,389	07			
— d'importation.	445,998	68			
— sur les tabacs.	8,015	39			
— municipaux	25,716	78			
— additionnels	152,565	59			
— d'enregistrement, etc	123,571	34			
Taxe d'articles prohibés	12,371	74			
Droits d'exportation.	556	25			
Confiscations et amendes	5,231	45			
Remis par la douane de Minatillan. . . .	13,688	97			
Par divers	18	»»			
Total. . . .	799,954	27	soit	3,999,771	35

RÉPARTITION DE CES FONDS

Remis à la caisse municipale.	25,918	19			
— à diverses administrations de Minatillan, Tabasco et Tampico . . .	100,917	53			
Payé à Markoe.	27,160	21			
Payé à divers officiers français	3,434	17			
Remises sur confiscations.	1,520	88			
— au ministère des finances. . . .	31,148	68			
Payé pour les conventions anglaise, française et espagnole, d'après le tableau dressé par l'administration française	347,340	47			
Solde en faveur du trésor mexicain. . . .	221,149	14			
Frais d'administration	41,365	»»			
Somme égale. . . .	799,954	27	soit	3,999,771	35

N° 4

Administration mexicaine

Du 1er janvier au 31 décembre 1864

Entrées

	Piastres. Cents.		Francs. c.
Produit total des divers droits de tonnage, d'importations, etc.	4,036,268 17	soit	20,181,340 65

Sorties

DISTRIBUTION DES SOMMES PERÇUES

Payé par ordre du gouvernement, à MM. L. Hargous, Dousdebes, Viya frères et autres, divers crédits, ensemble.	451,352 25	soit	2,256,761 25
Remis au trésor français	442,591 24		2,207,956 20
Appointements payés à divers employés français	9,212 76		46,063 80
Remises à Minatillan, Tabasco, etc., pour frais de contre-guérillas	61,989 97		309,949 85
Payé pour réparations à la route de Vera-Cruz à Mexico	37,500 »»		187,500 »»
Versements opérés pour solde de contre-guérillas et autres troupes	49,479 25		247,396 25
Remis à l'administration de la douane terrestre, pour frais de troupes	154,403 70		772,018 50
Remis à la même administration, pour solde de frais de conduite d'eau de Jamapa à Vera-Cruz.	109,000 »»		545,000 »»
Versé à la caisse municipale.	117,232 45		686,162 25
— à la caisse des hôpitaux de la ville	99 29		496 45
Remis au département de Yucatan. . . .	100,000 »»		500,000 »»
— aux agents de la convention anglaise.	632,520 64		3,162,603 »»
— — espagnole	147,809 10		739,045 50
— pour solde de la convention française.	61,274 54		306,372 70
Remis au ministère des finances et au trésor impérial mexicain	1,466,322 93		7,331,614 65
A divers employés retraités	2,250 »»		11,250 »»
Remis aux officiers mexicains prisonniers .	3,553 52		17,767 80
Remises sur confiscations, etc.	14,074 71		70,373 50
Frais généraux d'administration	90,763 84		453,819 20
Solde en caisse au 31 décembre 1864 . . .	84,837 98		424,189 90
Somme égale aux perceptions. . . .	4,036,268 17	soit	20,181,340 85

N° 5

Administration mexicaine

Du 1er janvier au 31 décembre 1865

Entrées

	Piastres.	Cents.		Francs.	c.
Produit total des droits de tonnage, importations, etc	5,213,531	53	soit	26,067,657	65

Sorties

A Barron, Forbes et Cie, N. Dousdebès et Hargous, par ordre du gouvernement . . .	746,837	48		3,734,187	40
Versé à la caisse municipale.	149,781	25		748,906	25
A diverses administrations, pour frais militaires	737,781	07		3,688,905	35
Envoyé à la province de Yucatan. . . .	452,660	»»		2,263,300	»»
Remises au ministère des finances (mexicain)	2,130,477	99		10,652,389	95
Remise d'un dépôt judiciaire.	944	»»		4,720	»»
Versé au trésor français	50,000	»»		250,000	»»
Remises à Goatzacoalcos et Tampico . . .	4,599	75		22,998	75
— aux hôpitaux de la ville	383	81		1,919	05
Escomptes sur les droits de douanes . . .	22,880	82		114,404	10
Remise à la douane de Tuxpan	1,029	10		5,145	50
Remises sur confiscations et amendes. . .	13,821	35		69,106	75
Aux agents de la convention anglaise . .	489,542	13		2,447,710	65
— — espagnole. .	246,263	31		1,231,316	55
Frais généraux d'administration et de perception	113,395	29		566,976	45
Solde en caisse au 31 décembre 1865 . . .	53,134	18		265,670	90
Somme égale. . . .	5,213,531	53	soit	26,067,657	65

N° 6

Administration mexicaine

Liquidation du 1er janvier au 31 octobre 1866.

Entrées

	Piastres.	Cents.		Francs.	c.
Produit total des droits perçus.	5,343,466	29	soit	26,717,331	45

Sorties

Remises à la province de Yucatan. . . .	400,053	40		2,000,267	»»
— au trésor français	336,846	63		1,684,233	15
Payé en diverses fois, pour entretien des troupes, garanties aux chemins de fer, etc. .	1,004,986	74		5,024,933	70
Pensions et retraites	1,250	»»		6,250	»»
Remboursé à divers pour suppléments. .	63,000	»»		315,000	»»
Payé aux employés français	8,522	71		42,613	55
Remises à diverses administrations . . .	92,544	80		462,724	»»
— au ministre des finances du Mexique	1,186,838	53		5,934,192	65
Payé aux hôpitaux	299	17		1,495	85
Primes payées aux navires nationaux. . .	521	24		2,606	20
Payé diverses traites du ministère des finances, une desquelles s'élève à Ps. 600,000, soit 3,000,000 fr., et dont le montant fut embarqué à destination de Londres.	1,262,055	63		6,310,278	15
Payé aux agents de la convention anglaise .	409,629	91		2,048,149	55
— — espagnole	204,816	18		1,024,080	90
Versé à la caisse municipale.	92,998	28		464,991	40
Remboursements à divers	12,204	65		61,023	25
Remises sur les confiscations et amendes .	25,676	45		128,382	25
Frais d'administration.	88,621	71		443,108	55
Solde en caisse au 31 octobre 1866. . . .	152,600	26		763,001	30
Balance. . . .	5,343,466	29	soit	26,717,331	45

N° 7

Administration française résultant de la convention « Arroyo » signée à Mexico en juillet 1866

Opérations du 1er novembre au 31 décembre 1866

Entrées

	Piastres.	Cents.		Francs.	c.
Solde en caisse au 31 octobre.	152,600	25			
Produit total des droits perçus	849,312	79			
Total. . . .	1,001,913	05	soit	5,009,565	25

Sorties

Remises à la province de Yucatan	10,000	»»		50,000	»»
Versé au trésor français	285,328	57		1,426,642	85
Payé pour frais militaires et garanties aux chemins de fer	123,042	51		615,212	55
Payé aux employés français	1,054	55		5,272	75
Versé à la caisse de diverses administrations	943	82		4,719	10
Remises au ministère des finances du Mexique	93,598	44		467,992	20
Payé à divers par ordre du même ministère.	42,241	74		211,208	70
— à Ramon Zangronis	30,000	»»		150,000	»»
— à Viya frères et Cie, pour les 3/4 des droits supplémentaires dits « améliorations matérielles. »	91,861	48		459,307	40
Payé aux agents de la convention anglaise .	96,836	15		484,180	75
Id. Id. espagnole	48,417	12		242,085	60
Versé à la caisse municipale	22,341	79		111,708	95
Remises sur confiscations.	2,553	33		12,766	65
Remboursements sur droits payés. . . .	6,540	52		32,702	60
Frais d'administration (parmi lesquels figurent Ps. 1,529 25 c. dépensés en change, pour convertir en piastres fortes la somme de Ps. 285,328 57 c., qui fut embarquée pour la France	18,401	31		92,006	55
Solde existant au 31 décembre	128,751	72		643,758	60
Somme égale. . . .	1,001,913	05	soit	5,009,565	25

N° 8

Récapitulation générale du produit des diverses recettes opérées à la douane de Vera-Cruz, pendant toute la durée de l'intervention et de l'Empire (1861 à 1866)

ADMINISTRATION ESPAGNOLE

	Piastres. Cents.		Francs. c.
Du 15 décembre 1861 au 11 mai 1862 . .	397,245 91	soit	1,986,229 55

ADMINISTRATION FRANÇAISE

Du 12 mai 1862 au 31 juillet 1863. . . .	1,608,027 29		8,040,136 45

ADMINISTRATION DE LA RÉGENCE MEXICAINE

Du 1er août au 31 décembre 1863	799,954 27		3,999,771 35

ADMINISTRATION MEXICAINE

Du 1er janvier au 31 décembre 1864 . . .	4,036,268 17		20,181,340 85
Du 1er janvier au 31 décembre 1865 . . .	4,867,840 10		24,339,200 50
Du 1er janvier au 31 octobre 1866	5,290,332 11		26,451,660 55

ADMINISTRATION FRANÇAISE

Du 1er novembre au 31 décembre 1866 . .	849,312 79		4,246,563 95
Total. . . .	17,848,980 64	soit	89,244,903 20

N° 9

Récapitulation générale de la distribution des recettes de la douane de Vera-Cruz

du 15 *décembre* 1861 *au* 31 *décembre* 1866

DETTE ÉTRANGÈRE

	Piastres	Cents.	Piastres.	Cents.	Francs.	c.
Remis aux agents des détenteurs des « Bons de Londres. »	1,063,346	26				
Remis aux agents de la convention anglaise	1,777,504	01				
Remis aux agents de la convention française	202,504	36				
Remis aux agents de la convention espagnole	734,361	39				
			3,777,715	02	soit 18,888,575	10

TRÉSOR FRANÇAIS

Versé au trésor français, ou prélevé par l'administration française	2,085,199	29				
Prélevé par les agents français, pour convertir cette somme en piastres fortes, afin de l'embarquer pour la France. .	18,905	15				
			2,104,104	44	10,520,522	20

FRAIS GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION

Parmi lesquels se trouvent Ps. 22,224 19 c. payés, tant sous le titre d'appointements que sous celui des gratifications à des employés français			522,297	58	2,611,487	90
Remboursements à la caisse municipale, aux hôpitaux pour surplus des confiscations, etc			684,874	11	3,664,370	55
Paiements de crédits et contrats			2,663,430	03	13,317,150	15
Remises au département de Yucatan, à diverses administrations, aux ingénieurs pour réparations de routes, etc			1,138,497	36	5,692,486	80
A reporter. . . .			15,799,305	11	soit 78,996,525	55

		Piastres. Cents.		Francs. c.
Report. . . .		15,799,305 11	soit	78,996,525 55

FRAIS DE GUERRE

Remises à Tabasco, Minatillan et Tampico, pour frais de contre-guérillas.	210,541 87			
Paiements effectués par la douane de Vera-Cruz	2,161,067 63			
A l'intendance militaire française	43,373 42			
Aux officiers mexicains qui se trouvaient être prisonniers de guerre	3,553 42			
		2,418,536 44		12,092,682 20
		18,217,841 55	soit	91,089,207 75
Solde en caisse au 31 décembre		128,751 72		643,758 60
Total. . . .		18,346,593 27		91,732,966 35

On remarquera que la somme des dépenses excède de $ 499,612 63 celle des recettes. Ceci provient de ce que les diverses administrations qui se succédaient ne reportaient pas toujours les sommes qu'elles trouvaient en caisse à leur entrée en fonctions.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, il nous est impossible de traduire les nombreux documents et tous les détails des comptes qui se trouvent dans le mémoire dont nous nous occupons. Nous nous bornerons donc à donner un résumé sommaire des recettes que produisirent les douanes de Tampico, Matamoros, Tuxpan, Tabasco, Sisal, Campeche, Carmen, Ventosa en Tehuantepec, Acapulco, San Blas, Manzanillo, Mazatlan, Guaymas, Mier, Camargo, et Piedras Negras, tout en détaillant l'emploi de ces fonds, autant que nous le permet notre format.

TAMPICO

—

Les français prirent possession de Tampico le 29 novembre 1862. Cette occupation dura jusqu'au 11 janvier 1863, et nous ne trouvons aucune trace de leur gestion. Le gouvernement de la république reprit possession de la douane à cette date, et la conserva jusqu'au 8 août, lorsque les troupes françaises occupèrent de nouveau cette place. M. José M. Castillo Iberri fut mis à la tête de l'administration de la douane, sous la surveillance et sous la direction de M. Rolland. En 1865, un agent français, M. Rendu, le remplaça et conserva son poste jusqu'au moment où la garnison française se vit dans la nécessité de capituler devant les troupes républicaines (8 août 1866).

Les extraits des comptes que nous publions ci-dessous ont donc rapport à l'administration française.

Résumé général des recettes de la douane de Tampico pendant la durée de l'Empire

	Piastres.	Cents.		Francs.	c.
Du 17 août au 31 décembre 1863	111,326	26			
Du 1er janvier au 31 décembre 1864 . . .	506,141	42			
Du 1er janvier au 31 décembre 1865 . . .	1,473,291	11			
Du 1er janvier au 30 juin 1866	527,445	55			
Total. . . .	2,618,204	34	soit	13,091,021	70

Résumé de l'emploi des produits de la douane, pendant cette même période de trente-quatre mois et quatorze jours

Frais généraux d'administration.	219,800	24			
A diverses administrations mexicaines . .	207,977	61			
	427,777	85	soit	2,138,889	25
Aux agents de la dette de Londres	3,738	10			
Aux agents de la convention anglaise. . .	150,582	97			
Aux agents de la convention espagnole . .	66,986	47			
	221,307	54		1,106,537	70
A reporter. . . .				3,245,426	95

	Piastres.	Cents.	Francs.	c.
Report.			3,245,426	95
Remises au gouvernement central à Mexico.	1,170,237	10	5,851,185	50
Versé à la caisse du département	191,096	57	955,482	85
Payé au gouvernement français pour fonds secrets du commandant de la place, pour frais de la contre-guérilla française et avances faites aux troupes mexicaines	592,498	91	2,962,494	55
			13,014,589	85
Solde en caisse	15,286	37	76,431	85
Somme égale. . . .			13,091,021	70

MATAMOROS

Résumé des recettes générales de la douane de Matamoros, pendant les vingt et un mois qu'elle fut au pouvoir du gouvernement impérial

	Piastres.	Cents.		Francs.	c.
Du 27 septembre au 31 décembre 1864. . .	677,763	80			
Du 1er janvier au 31 décembre 1865. . . .	1,357,112	35			
Du 1er janvier au 30 juin 1866	919,822	43			
	2,954,698	58			
Solde en caisse au 27 septembre.	1,382	83			
	2,956,081	51	soit	14,780,407	55

EMPLOI DE CETTE SOMME

Frais généraux de perception, etc. . . .	212,092	25		1,060,461	25
Gratifications payées aux agents français .	1,656	16		8,280	80
Versé à la caisse municipale.	509,203	24		2,546,016	20
Payé divers crédits et contrats par ordre et pour compte du gouvernement	110,231	53		551,157	65
Remises au gouvernement central de Mexico	450,586	76		2,252,933	80
Payé à divers fonctionnaires pour frais des troupes et contre-guérillas	1,640,645	01		8,203,225	05
	2,924,414	95		14,622,074	75
Solde en caisse	31,666	56		158,332	80
Somme égale. . . .	2,956,081	51	soit	14,780,407	55

TUXPAN

—

Résumé des recettes de la douane de Tuxpan, de mai 1864 à mai 1866

(*Les documents antérieurs à mai* 1866 *n'ont pu être trouvés.*)

	Piastres. Cents.		Francs. c.
De mai au 31 décembre 1864	40,791 79		
Du 1er janvier au 31 décembre 1865. . . .	38,405 42		
Du 1er janvier au 1er mai 1866.	27,131 43		
Total. . . .	106,328 64	soit	531,643 20

EMPLOI DE CES FONDS

Payé aux agents de la convention anglaise .	5,654 66	
Payé aux agents de la convention espagnole.	2,828 88	
Frais d'administration et de perception . .	25,714 57	
Versé à la caisse municipale	8,951 42	
Frais de guerre payé à divers	51,010 73	
Remis au trésor mexicain.	5,978 33	
Solde en caisse	6,190 05	
Somme égale. . . .	106,328 64	531,643 20

TABASCO

—

La douane de Tabasco fut à diverses époques occupée par les troupes françaises et reprise par les forces républicaines. Les dates et perceptions que nous transcrivons, appartiennnent exclusivement à l'administration de l'empire.

RECETTES

	Piastres. Cents.		Francs. c.
Des mois de juin, juillet, septembre, octobre et novembre 1863	51,751 71		
Du 15 avril à décembre 1865	70,083 41		
De janvier à octobre 1866	168,140 09		
Total. . . .	289,975 21	soit	1,449,876 05

EMPLOI DES FONDS

Frais généraux de perception.	33,008 42	
Versé à la caisse municipale.	14,024 15	
A divers, pour frais des troupes.	92,011 31	
Remises au ministère des finances. . . .	116,039 35	
Solde en caisse	34,891 98	
Somme égale. . . .	289,975 21	1,449,876 05

SISAL

—

RÉSUMÉ DES RECETTES DE CETTE DOUANE

	Piastres. Cents.		Francs. c.
De janvier à décembre 1864 (1)	208,235 55		
De janvier à décembre 1865	419,378 34		
De janvier à décembre 1866	355,084 39		
Solde en caisse au 1er janvier 1864	1,060 23		
Total. . . .	983,758 51	soit	4,918,792 55

(1) Nous devons faire remarquer que pendant les premiers mois de 1864, la douane fut exclusivement administrée par les autorités françaises.

EMPLOI DE CES FONDS

	Piastres. Cents.	Francs.
Frais généraux.	113,692 58	
Versé à la caisse municipale	11,933 74	
Payé aux agents de la convention espagnole.	32,042 16	
Subvention aux chemins de fer	3,973 33	
Remises au gouvernement central	148,260 99	
Remises au commissaire impérial et à la recette générale du département pour subvenir aux frais militaires.	672,505 71	
Solde en caisse.	1,350 »»	
Somme égale. . . .	983,758 51 soit	4,918,792 55

CAMPÊCHE

RÉSUMÉ DES RECETTES DE CETTE DOUANE

	Piastres. Cents.	Francs. c.
1er janvier au 31 décembre 1864 (1). . . .	89,786 12	
1er janvier au 31 décembre 1865.	135,714 34	
1er janvier au 31 décembre 1866.	110,598 95	
Total. . . .	336,099 43 soit	1,680,497 15

EMPLOI DE CES FONDS

Frais d'administration et gratifications allouées aux employés français	61,489 03	
Versé à la caisse municipale	9,768 29	
Remises au gouvernement central	13,906 51	
Payé aux agents de la convention anglaise .	14,636 15	
Payé aux agents de la convention espagnole.	9,757 59	
Remises au commissaires impérial et à la recette générale du département pour dépenses militaires	224,570 62	
Solde en caisse.	1,971 24	
Somme égale. . . .	336,099 43 soit	1,680,497 15

(1) Pendant les premiers mois de 1864, cette douane fut administrée par les autorités de la République.

CARMEN

Quoique cette douane ait été occupée en 1864 par les troupes françaises, et que les autorités impériales l'aient administrée jusqu'à la fin de 1866, nous n'avons pu trouver aucun document ayant rapport aux années 1864 et 1866 ; nous publions donc seulement les recettes et les dépenses relatives à 1865 :

	Piastres.	Cents.		Francs.	c.
Total des recettes de 1865.	91,015	51	soit	455,077	55

EMPLOI DE CES FONDS

Payé à la caisse municipale	4,311	76			
Remises au gouvernement central à Mexico.	5,162	29			
Remises à l'administration départementale .	67,981	62			
Frais généraux d'administration.	7,291	89			
Solde en caisse	6,267	95			
Somme égale. . . .	91,015	51	soit	455,077	55

GOATZACOALCOS

Nous n'avons pu trouver aucun document relatif à cette douane, et bien que nous sachions qu'une assez grande activité y a régné pendant son occupation par les troupes et fonctionnaires impériaux, nous ne pouvons en donner le chiffre précis.

VENTOSA DE TEHUANTEPEC

—

RECETTES

	Piastres. Cents.		Francs.	c.
Du 1er août au 31 décembre 1865, et janvier et février de 1866 (1)	11,774 20	soit	58,871	»»

DÉPENSES

Remises à la recette générale départementale	10,513 24			
Frais généraux.	589 28			
Versé à la caisse municipale	273 50			
Solde en caisse.	398 18			
Somme égale. . . .	11,774 20	soit	58,871	»»

—

ACAPULCO

—

RECETTES

	Piastres. Cents.		Francs.	c.
De juillet à décembre 1864 (2)	33,060 70			
et de février à juin	29,534 79			
Total. . . .	62,595 49	soit	312,977	45

EMPLOI DE CETTE SOMME

Payé par ordre du ministère des affaires

(1) Seuls documents que nous ayons trouvés.

(2) Seules époques pendant lesquelles cette douane fut soumise aux autorités françaises ou « impériales » (mexicaines).

	Piastres. Cents.		Francs.	c.
étrangères	954	16		
Payé diverses traites du ministère des finances	20,963	»»		
Payé à divers pour frais militaires	40,200	»»		
	62,117	16		
Solde en caisse	478	33		
Somme égale. . . .	62,595	49	soit 312,977	45

SAN BLAS

RÉSUMÉ DES RECETTES

	Piastres. Cents.		Francs.	c.
De mai à décembre 1864	115,775	19		
Du 1er janvier au 31 décembre 1865. . . .	274,341	48		
Du 1er janvier au 31 décembre 1866. . . .	241,503	06		
Total. . . .	631,619	73	soit 3,158,098	65

EMPLOI DE CES FONDS

Remises au ministère des finances	60,100	50		
Payé à Barron, Forbes et Cie par ordre du gouvernement.	81,065	59		
Versé à la caisse municipale	13,854	31		
Payé aux agents de la convention anglaise .	41,929	72		
Payé aux agents de la convention espagnole.	20,964	84		
Payé aux administrations de Mazatlan, Tepic, Acapulco et Guadalajara pour frais militaires	260,525	27		
Solde en caisse	32,150	14		
Somme égale. . . .	631,619	73	soit 3,158,098	65

MANZANILLO

RÉSUMÉ DES RECETTES DE CETTE DOUANE

	Piastres.	Cents.		Francs.	c.
Du 12 novembre au 31 décembre 1864. . .	22,333	24			
Du 1er janvier au 31 décembre 1865. . . .	1,590,961	83			
Du 1er janvier au 30 septembre 1866 . . .	844,249	56			
Total. . . .	2,457,544	63	soit	12,287,723	15

EMPLOI DE CETTE SOMME

Frais d'administration	66,162	04			
Versé à la caisse municipale	394,623	83			
Sommes remises au ministère des finances .	687,307	29			
Payé aux agents de la convention anglaise .	182,029	66			
Payé aux agents de la convention espagnole.	91,570	21			
Remises à diverses administrations, et escompte pour prompt paiement	95,871	39			
Remises à Guadalajara et à la recette générale départementale pour frais militaires . .	939,569	34			
Solde en caisse	410	87			
Somme égale. . . .	2,457,544	63	soit	12,287,723	15

MAZATLAN

RÉSUMÉ DES RECETTES

	Piastres.	Cents.		Francs.	c.
Du 14 novembre au 31 décembre 1864. . .	270,687	16			
Du 1er janvier au 31 décembre 1865. . . .	1,457,761	86			
Du 1er janvier au 31 octobre 1866.	404,923	36			
	2,133,372	38			
Solde en caisse au 14 novembre 1864 . . .	74,348	62			
Total. . . .	2,207,721	»»	soit	11,038,605	»»

EMPLOI DE CETTE SOMME

	Piastres. Cents.		Francs.	c.
Frais d'administration	105,347	91		
Versé à la caisse municipale	197,993	89		
Remboursements à divers, payé à divers chefs de l'armée française et au commandant de la division à Mazatlan	113,316	46		
Remises au gouvernement à Mexico . . .	1,173,041	83		
Payé aux agents de la convention anglaise .	152,714	35		
Payé aux agents de la convention espagnole.	76,357	18		
Remises à la recette générale du département pour frais militaires	316,613	29		
Solde en caisse	72,336	09		
Somme égale. . . .	2,207 721	»»	soit 11,038,605	»»

GUAYMAS

—

Ce port ne fut soumis aux lois de l'Empire que pendant dix-huit mois. L'administrateur et directeur de cette douane fut M. E. Sainte, agent envoyé par le gouvernement français.

RÉSUMÉ DES RECETTES

	Piastres. Cents.		Francs.	c.
Du 1er avril 1865 au 12 septembre 1866 . .	353,328	54	soit 1,766,642	70

EMPLOI DE CETTE SOMME

Frais d'administration	43,621	04		
Versé à la caisse municipale	54,179	29		
Remis au trésor mexicain.	40,340	11		
Payé aux agents de la dette anglaise . . .	25,633	47		
Payé aux agents de la dette espagnole. . .	12,816	74		
Remis à divers pour entretien de la 8e division militaire, etc., etc.	176,681	88		
Solde en caisse	56	01		
Somme égale. . . .	353,328	54	soit 1,766,642	70

Le résumé des recettes des douanes de la frontière américaine se décompose ainsi qu'il suit :

Douanes de Mier	3,579 96	soit	17,899 80
— de Camargo	232,499 64		1,162,498 20
— de Piedras Negras	20,755 04		103,775 20
Total	256,834 64	soit	1,284,173 20

Récapitulation générale des recettes opérées par les douanes du Mexique, de 1861 à 1866, c'est à dire pendant toute la durée de l'intervention de l'empire.

—

	Piastres. Cents		Francs. c.
Douanes de Vera-Cruz	18,217,841 55	soit	91,089,207 75
— de Tampico	2,678,545 »»		13,392,725 »»
— de Matamoras	2,956,081 51		14,780,407 55
— de Tuxpan	106,328 64		531,643 20
— de Tabasco	339,975 21		1,699,876 05
— de Sisal	983,758 51		4,918,792 55
— de Campêche	336,099 43		1,680,497 15
— de Carmen	91,015 51		455,077 55
— de Ventosa	11,774 20		58,871 »»
— d'Acapulco	80,595 »»		402,975 »»
— de San Blas	631,619 73		3,158,098 65
— de Manzanillo	2,457,544 63		12,287,723 15
— de Mazatlan	2,133,372 38		10,666,861 90
— de Guaynos	353,328 54		1,766,642 70
— de Mier	4,969 62		24,848 10
— de Camargo	232,499 64		1,162,498 20
— de Piedras Negras	20,755 04		103,775 20
A REPORTER	31,736,104 14		158,680,520 70

	Piastres.	Cents.		Francs.	c.
REPORT . .	31,736,104	14	soit	158,580,520	70
A déduire pour frais d'administration, remboursement des sommes perçues pour droits municipaux, etc., etc	3,861,526	08		19,307,630	40
Produit net. . . .	27,874,578	06		139,372,890	30
Auquel nous devons ajouter le produit net du 1er semestre de 1867.	4,755,248	74		23,776,243	70
Total net des produits des douanes . . .	32,629,827	80		163,149,134	»»

Les douanes étant la source de revenus la plus importante du Mexique, nous avons voulu en donner tous les détails, nous bornant à signaler seulement le chiffre total des autres ressources que les diverses contributions fournirent à l'Empire.

Tableau des recettes qui entrèrent dans les caisses de l'intervention et de l'empire (de décembre 1861 à juin 1867)

Nous avons déduit tous les frais d'administration, perception, etc., de sorte que ces chiffres représentent les sommes réellement encaissées :

	Piastres.	Cents.		Francs.	c.
Produit des douanes	32,629,826	80	soit	163,149,134	»»
Produit net des contributions perçues dans la capitale.	18,409,942	17		92,049,710	85
* Sommes remises de Paris à titre d'acompte sur les emprunts	6,416,906	20		32,984,531	»»
Sommes perçues pour droits municipaux dans la capitale.	3,487,896	77		17,439,483	85
Produit net des douanes de l'intérieur, auquel nous ajoutons les bénéfices de l'hôtel des monnaies	18,300,127	20		91,500,646	»»
Contributions extraordinaires perçues à Queretaro	534,656	85		2,673,284	25
A REPORTER. . .	79,779,355	99	soit	398,896,789	95

	Piastres. Cents.	Francs. c.		Francs. c.
REPORT. . . .		79,779,355 99	soit	398,896,789 95
Emprunts de Paris et de Londres :				
Total des traites tirées fr.	174,012,341 »»			
Somme remise au Mexique par le trésor français.	5,000,000 »»			
Total. fr.	179,012,341 »»			
Soit. Ps.	35,802,468 20			
* Dont nous devons déduire la somme portée plus haut qui ferait double emploi	6,416,906 20	29,385,562 »»		146,927,800 »»
		109,164,917 99	soit	545,824,589 95
Fonds remis à Miramar, dont disposa l'archiduc Maximilien.		1,600,000 »»		8,800,000 »»
Total. . . .		110,764,917 99		553,824,589 95

Nous faisons remarquer que ce tableau ne contient point le montant des contributions, etc., perçues par les recettes générales des provinces. Ces sommes furent presque exclusivement dépensées en frais militaires de toutes sortes. Le chiffre de 553,824,589 fr. 95 c. est le total des fonds dont disposa le gouvernement *central* de Mexico.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE L'EMPLOI DE CES FONDS

	Piastres. Cents.	Piastres. Cents.		Francs. c
Paiements divers faits par les douanes maritimes		1,664,981 38	soit	8,324,906 90
Sommes remises à divers pour préparer la réception de l'empereur Maximilien .	104,902 32			
Achat de meubles et réparations des palais (1864) . .	746,202 68			
Sommes dépensées dans les maisons de Palmar et d'Orizaba (pour loger l'empereur)	15,210 50			
Frais de réception pendant le voyage, de Vera-Cruz à Mexico	115,348 41			
Total des frais occasionnés par l'arrivée de l'empereur.		981,663 91		4,908,319 55
A REPORTER . .		2,646,645 29	soit	13,233,226 45

	Piastres. Cents.	Piastres. Cents.	Francs. c.
REPORT.		2,646,645 29	13,233,226 45
Payé à la liste civile de Maximilien	3,540,378 85		
Payé à la liste civile de la princesse Charlotte . . .	415,836 95		
		3,956,215 80	19,781,079 »»
Fonds remis de Paris à Miramar		1,600,000 »»	8,000,000 »»
Cabinets civil et militaire de l'empereur (appointements et gratifications des employés franç. et mexicains)		99,935 11	499,675 55
Remis aux mêmes pour « fonds secrets. »		250,833 15	1,254,165 75
Réparations à divers monuments		423,976 »»	2,119,889 »»
A divers, pour achat d'édifices, subventions, etc., etc		4,530,530 »»	22,652,650 »»
Réparations diverses, frais de logement, domestiques, etc., etc., payés aux généraux Forey et Bazaine		203,182 39	1,015,911 95
Payé à la famille Iturbide.		129,564 38	647,821 90
Remis aux (ou pris par les) Français, sous divers titres et prétextes		30,012,262 60	150,061,313 »»
Depenses occasionnées par les légions belges et autrichiennes	4,560,456 »»		
Frais d'entretien de l'armée mexicaine	25,829,811 52		
		30,389,267 52	151,946,337 »»
Frais de chancellerie des « ordres impériaux. »		29,145 19	145,725 95
Subventions aux théâtres de la capitale.		50,000 »»	250,000 »»
Dette étrangère :			
Payé à Paris, pour les « réclamations françaises. » . .	8,000,000 »»		
Crédit de Jecker et Cie . .	2,865,061 71		
A divers pour crédits et contrats en souffrance. . .	3,083,244 24		
A la dette de Londres . .	1,095,472 67		
Aux diverses conventions.	3,576,974 97		
		18,620,753 59	93,103,767 95
A REPORTER.		92,943,311 02	soit 464,716,555 10

	Piastres.	Cents.		Francs.	c.
REPORT . .	92,943,311	02	soit	464,716,555	10
Fonds perçus par le gouvernement, pour compte de la caisse municipale et dont celle-ci disposa	3,487,896	77		17,439,483	85
Somme dépensée en menus frais par les ministères, frais de légations et consulats, frais de justice, des écoles, etc., etc., dont le détail ne peut offrir aucun intérêt.	14,333,710	20		71,668,551	»»
Balance.	110,764,917	99	soit	553,824,589	95

FRAIS DE LOGEMENT DES OFFICIERS FRANÇAIS

Un des premiers agréments que nous procura l'invasion française, un des premiers fruits de cette bienheureuse intervention fut d'obliger les paisibles habitants de loger un ou deux officiers chez eux.

Les soldats et les officiers mexicains avaient toujours été logés dans les casernes, dans les édifices publics, dans les *mesones*, ou dans les couvents abandonnés ; mais l'officier français ne pouvait s'accommoder de la sorte, il fallait qu'il aille porter le trouble dans les foyers.

Tout le monde connaît (et nous ne pouvons nullement les exagérer) les embarras, les ennuis, et les inconvénients (sans parler de la dépense) que cause l'arrivée d'un hôte inconnu et pour lequel la famille qui était forcée de le recevoir ne pouvait avoir aucune sympathie, malgré le titre pompeux de *régénérateur du Mexique* dont celui-ci se revêtissait.

Les officiers français étaient en général, insolents, rudes, impérieux, et ne se contentaient pas de demander un lit, des meubles, etc., mais exigeaient souvent des objets de toilette et se croyaient le droit de faire changer les draps de lit et les essuie-

mains, tous les jours si cela leur plaisait! Nous pourrions citer une famille d'Orizaba qui se vit dans la nécessité de quitter sa maison et de chercher à se loger ailleurs; puis, quand les officiers qui occupaient sa propriété furent contraints de l'abandonner, pour faire une expédition dans l'intérieur du pays, l'on ne retrouva plus ni rideaux, ni meubles, ni aucun des objets que cette famille y avait laissés! Une partie de l'ameublement avait été vendue par les ordonnances et les domestiques des locataires, et le reste avait été transporté dans une autre maison pour y être mis à la disposition d'autres officiers.

A Mexico, les adjudants (français) de la place, autorisés par leurs bulletins de logement entraient sans gêne dans les maisons, sans même saluer les habitants. Ils disposaient des meubles, des lits, de la cuisine et des écuries, et mettaient à la porte le propriétaire ou lui concédaient tout au plus une chambre ou deux.

Peu de temps après cette procédure sommaire, arrivait un général ou un colonel qui prenait possession de la maison et s'y installait avec son cortége d'aides de camp, d'officiers d'ordonnance, domestiques, chevaux et bagages.

A l'appui de ceci, je puis citer le général d'artillerie Courtois d'Hurbal, qui entra chez moi et m'emprunta tout, jusqu'aux matelas de mon lit. Il renvoya mes chevaux et fit entrer les siens, et non content de m'exproprier de la sorte, il eut la prétention d'exiger que ce fût moi qui éclairât la cour et les corridors, et que je fournisse les tables nécessaires à l'installation des bureaux de l'état-major d'artillerie.

A Orizaba, le couvent de San José, propriété des héritiers de M. Manuel Gutierrez Zamora, fut, dès les premiers jours de l'intervention, transformé en hôpital militaire et fut occupé par les Français pendant cinq ans, sans qu'ils eussent jamais payé un centime de loyer à qui que ce soit. Nous pourrions encore citer un grand nombre d'exemples pour corroborer ce que nous avançons; nous devons, cependant, faire remarquer que les fonctionnaires mexicains et en général tous ceux qui se disaient amis de l'intervention, ne furent contraints de loger personne, et que, si quelqu'un parmi eux logea des officiers ce ne fut qu'après avoir conclu un marché, et s'être fait payer la valeur des immeubles qu'ils abandonnaient.

Les pétitions et les plaintes des habitants devinrent tellement nombreuses, qu'en septembre 1863 la régence de l'empire décréta une contribution sur le revenu des locataires, et nomma une commission composée du préfet, de deux conseillers municipaux et du commandant de la place. Cette junte devait fixer les rétributions qui seraient payées aux propriétaires des immeubles occupés par les troupes françaises; statuer sur les indemnités dues aux habitants qui avaient logé des officiers et examiner toutes les réclamations qui avaient été formulées.

Cette commission fut complétement inutile. Les commissaires mexicains, et en particulier MM. Rascon et Cervantès, firent tout leur possible pour défendre les intérêts des nombreux propriétaires dont les immeubles avaient été ou étaient encore occupés, mais le ton péremptoire et tranchant des Français mit fin à toute discussion. Quand le commandant de la place était de bonne humeur, ce qu'il trouvait de plus agréable à dire aux membres de la commission, c'était que *les Mexicains avaient un caractère tellement faible, qu'il leur était impossible de savoir se gouverner.*

En 1864, cette contribution fut abolie, et on y substitua celle dite : « del 8 al millar » (soit 8 p. mille sur les revenus) et le produit de ce nouvel impôt fut destiné à payer le logement des officiers français. Pour rendre encore plus illusoire et ridicule cette commission, il fut décidé qu'une forte somme serait remise mensuellement à l'intendance française et que le commandant de la place assignerait aux divers corps et aux officiers la somme qu'il jugerait nécessaire pour leur logement. En résumé, ce fut tout simplement un nouveau prétexte pour s'attribuer une gratification, indépendamment de celle que le gouvernement de leur pays leur assignait.

Du 30 décembre 1863 au 30 mars 1864, le trésor mexicain remit à l'intendance française la somme de 443,890 francs. De mars à décembre de la même année, 100,000 à 110,000 francs furent versés chaque mois au trésor français. En 1865, la somme varia entre 72,000 francs et 100,000 francs par mois. En 1866, il fut versé de 110,000 à 145,000 francs par mois, et en 1867, après le départ de l'armée française, l'on dut continuer à percevoir l'impôt pour payer des traites et billets à ordre que des officiers

français avaient laissés entre les mains de divers propriétaires « pour solde de loyer. »

L'intendance française distribuait mensuellement, ainsi que suit, les sommes que lui remettait le gouvernement mexicain :

Au maréchal Bazaine	5,000 fr.	par mois.
A son état-major	5,250	—
A divers officiers d'administration	2,285	—
A l'aumônier en chef	500	—
Aux officiers de santé	2,835	—
Au 1er régiment de zouaves	9,725	—
Au 3e — —	4,860	—
A la légion étrangère	3,890	—
Aux douze chasseurs qui formaient l'escorte de Bazaine.	1,775	—
A l'état-major d'artillerie	2,275	—
A la « mission financière. »	1,100	—
Services d'artillerie	7,425	—

Nous ne mentionnons ici que les sommes fixes, qui ont été allouées régulièrement. Les autres allocations variaient chaque mois et formaient un total d'environ 75 à 82,000 francs, selon le nombre des troupes qui se trouvaient dans la capitale. Il y avait donc chaque mois un solde en faveur du gouvernement mexicain, mais cet argent fut dépensé en réparations de casernes, améliorations, etc., etc. L'administration française était fort généreuse dans la répartition de ces sommes, d'autant plus que les comptes qu'elle remettait étaient invariablement rédigés en français et que pour cette même raison les employés mexicains se trouvaient dans l'impossibilité de les contrôler.

Pendant des mois entiers les troupes qui occupaient Mexico, quittaient la capitale pour faire des expéditions dans l'intérieur et cependant les frais de logement (*dans Mexico*) étaient remis à chacun, bien que ceux-ci occupassent (gratis) les plus belles maisons des villes dans lesquelles ils se trouvaient.

L'hôtel de M. Georges Perez Galvez fut désigné pour recevoir le général Forey. On acheta à MM. Cajetano Rubio (qui y demeurait en qualité de locataire) et Georges Perez Galvez (le propriétaire) tous les meubles que contenait l'immeuble, et malgré cela le trésor mexicain dépensa encore une somme importante en

améliorations et en articles de luxe, de sorte que cet hôtel ne pouvait être dépassé en luxe et en commodités par aucune de ces somptueuses habitations de l'Europe.

L'inventaire des meubles (que nous avons sous les yeux) s'élève à la somme de 218,170 francs.

Cependant on ajouta encore à ces somptuosités une longue liste d'objets de luxe, et quoique l'espace ne nous permette pas de la copier en entier, nous voulons en prendre quelques extraits.

Pour en donner une idée, il nous suffira de citer quelques articles : — Deux vases, 4,000 fr. — Vaisselle en porcelaine, 2,900 fr. — Un service bleu et doré, 1,950 fr. — Un lit, 1,750 fr. — Draps de lits, couvre-pieds, etc., 800 fr. — Plantes et fleurs, 6,500 fr. — Soie, brocatelle et autres étoffes, 16,500 fr. — Service en cristal, 3,500 fr. — Glaces, 10,000 fr. — Achat de chemises, 500 fr. — Brosses pour nettoyer les souliers, casquettes et jacquettes blanches pour les cuisiniers, culottes en velours pour les cochers, etc., et autres bagatelles de ce genre, 8,000 fr. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . A part les dépenses dont nous venons de parler, le trésor mexicain payait le salaire des domestiques du général, les frais d'écurie, etc., etc., ainsi que le démontre le compte que nous reproduisons plus loin. Si ce relevé n'est point d'une exactitude parfaite, c'est uniquement parce que nous n'avons pas pu retrouver *tous* les comptes de ce personnage !

En 1862, Forey fut heureusement rappelé. Le général Bazaine lui succéda et hérita de son hôtel. Nous devons faire remarquer que quoique les comptes continuaient à être payés par le trésor mexicain, et que leur montant fût toujours très élevé, en 1864 les dépenses furent sensiblement réduites.

Lors du mariage de Bazaine, l'empereur Maximilien acheta l'hôtel qu'habitait le général, et en fit cadeau à celui-ci. Le gouver-

nement de la république, à sa rentrée dans la capitale, reprit cet immeuble et le vendit, nous ne savons à quelles conditions, à D. José Rincon, mais nous ignorons complétement ce que sont devenus les meubles qui avaient graduellement augmenté en nombre et valaient au moins 250 mille francs.

Dans le dossier relatif aux logements des Français, nous voyons que les maisons occupées par Forey et Bazaine n'étaient point les seules qui avaient été meublées par le gouvernement mexicain, mais bien au contraire que presque toutes celles qu'habitèrent des officiers supérieurs le furent également. Nous donnons ci dessus le compte exacte des sommes dépensées à cet effet.

Résumé des sommes payées par le gouvernement mexicain, pour loyers, meubles et réparation d'édifices occupés par l'armée française (1).

	Piastres. Cents.		Francs.	c.
Meubles, réparations, etc., pour le logement des généraux Forey et Bazaine (2).	203,182 39	soit	1,015,911	95
Meubles, réparations, etc., pour la maison occupée par le commandant de la place	5,193 75		25,968	75
Meubles, réparations, etc., pour la maison occupée par le commissaire des finances (M. Budin)	2,274 07		11,370	35
Meubles, réparations, etc., pour la maison située « Puente San-Francisco » et occupée par divers	2,824 24		14,121	20
A REPORTER . .	213,474 45		1,067,372	25

(1) Nous devons faire remarquer que ce compte ne comprend que les sommes payées à Mexico (la capitale), et que toutes les villes qui furent occupées par les Françaisdépensèrent des sommes proportionnelles.

(2) Nous donnons plus loin les détails curieux de ce compte.

	Piastres. Cents.	Francs. c.
Report . . .	213,474 45	1,067,372 25
Divers loyés payés par le trésor mexicain. .	4,925 »»	24,625 »»
Remis au payeur de l'armée Louet, à-compte sur les frais de loyers pour 1863.	15,000 »»	75,000 »»
Remis au même pour à-compte sur l'année 1864	50,086 73	250,433 65
Au même pour produit de l'impôt de 1864. .	181,913 »»	909,565 »»
Indemnités payées à divers	89,082 »»	44,910 »»
Réparations à la caserne de la Merced, en 1864	3,000 »»	15,000 »»
Versé au trésor français en 1865.	235,000 »»	1,175,000 »»
Réparations à la caserne de la Merced, en 1865	4,500 »»	22,500 »»
Indemnités payées à divers, en 1865. . . .	5,790 »»	28,950 »»
Versé au trésor français, en 1866.	239,700 »»	1,198,500 »»
Réparations faites aux casernes en 1866 . .	26,680 »»	133,400 »»
Indemnités à divers en 1866	7,105 »»	35,525 »»
Perçu en 1867, pour payer les diverses dettes et billets laissés par des Français	17,202 46	86,012 30
Ensemble. . . .	1,013,358 64 soit	5,066,693 20

Note détaillée des comptes présentés par les généraux Forey et Bazaine, et payés par le trésor mexicain, pour meubles, réparations, plantes et fleurs, loyer, salaire des domestiques, etc., etc.

MAISON DU GÉNÉRAL FOREY

		Piastres. Cents.	Francs. c.
1863 13 juillet.	A Gilbert, pour compte de travaux	179 14 soit	895 70
— —	Factures de divers meubles.	3,019 »»	15,095 »»
17 —	Un tapis	35 »»	175 »»
— —	A Mathis (jardinier), son compte.	218 05	1,090 25
— —	A Savary, pour achat d'un service en porcelaine. .	397 »»	1,985 »»
24 —	A Iberri, pour réparations.	3 »»	15 »»
— —	A Mathis, divers travaux .	85 13	425 65
	A reporter . .	3,936 32	19,681 60

		Piastres. Cents.	Francs. c.
	REPORT . . .	3,936 32	19,681 60
1863 24 juillet.	A Courtois, pour un service de table	1,368 51	6,842 55
31 —	A Cayetano Rubio, pour travaux de maçonnerie et autres, exécutés dans la maison du général. . .	3,653 78	18,268 90
1er août.	A Gilbert, réparations . .	1,027 09	5,135 45
— —	A Prudhomme, achat d'un miroir	26 »»	130 »»
— —	A Mathis, gratification accordée aux soldats français qui travaillèrent dans le jardin	66 23	331 15
— —	A Doorman, son compte de meubles	817 50	4,087 50
— —	A Linet, son compte de lits en bronze et en fer. .	1,457 »»	7,285 »»
— —	A Taraut, achat de glaces .	1,468 »»	7,340 »»
— —	A Renaud, achat de plantes et fleurs	1,299 04	6,495 20
6 —	A Courtois, son compte de divers meubles	2,666 19	13,330 95
— —	A Leffman, pour divers effets	3,255 88	16,279 40
— —	A Throuart, pour meubles.	2,481 »»	12,405 »»
— —	A Tangassi, pour une colonne en marbre . . .	30 »»	150 »»
— —	A Lohse, son compte de fournitures	17 02	85 10
— —	A Mathis, journées de soldats français.	25 83	129 15
13 —	A divers, « frais d'installation. ».	58 31	291 55
14 —	A Rigal, pour porcelaines et cristaux	655 95	3,279 75
— —	A Sansubé, compte de menuiserie	312 73	1,563 65
— —	A Ordoñez, achat de meubles.	235 »»	1,175 »»
— —	A Courtois, pour meubles .	3,466 »»	17,330 »»
— —	A Lohse, son compte d'ustensiles de cuisine. . .	64 26	321 30
18 —	A Renaud, plantes pour le jardin et frais	535 46	2,677 30
	A REPORTER . .	28,953 10	144,765 50

		Piastres. Cents.	Francs. c.
	REPORT . . .	28,953 10	144,765 50
1863 18 août.	A Mathis, journées d'ouvriers	24 50	122 50
24 —	A divers, pour frais d'éclairage et de décorations pour un bal qui fut supposé donné par Forey. .	481 93	2,409 65
— —	A divers, pour ornements pour ledit bal	132 03	660 15
29 —	A Delpech, pour achat d'une batterie de cuisine. . .	295 34	1,476 70
— —	A Courtois, achat de rideaux d'ameublement .	2,377 12	11,885 60
— —	A Gougaud, pour achat de livrées pour les domestiques du général. . . .	1,797 »»	8,985 »»
30 —	A Borel, son compte pour chapeaux et casquettes pour les domestiques du général Forey	122 »»	610 »»
— —	A Ugarte, son compte pour souliers et bottes pour les domestiques du général Forey	170 50	852 50
5 septembre.	A Linet, pour matelas et couvertures de lits. . .	140 »»	700 »»
— —	A Mathis, journées de jardiniers.	71 34	356 70
10 —	A Throuart, pour rideaux divers	2,790 88	13,954 40
— —	A Renaud, fournitures de plantes, fleurs et frais .	2,389 56	11,947 80
— —	A Courtois, achats de rideaux et percale . . .	469 »»	2,345 »»
11 —	Le compte de la blanchisseuse	28 »»	140 »»
— —	Au maréchal ferrant, son compte.	14 50	72 50
— —	Pour frais de fiacres . . .	12 50	62 50
— —	A Leffman et Gutheil, diverses fournitures. . .	182 95	914 75
12 —	A Sevès, pour salaires des domestiques du général.	203 50	1,017 50
— —	A Bardet, pour frais d'éclairage	885 50	4,427 50
	A REPORTER . .	41,521 25	207,606 25

		Piastres. Cents.	Francs. c.
	REPORT . . .	41,521 25	207,606 25
1863 12 septembre.	A Beauchamps, son compte pour réparations faites aux voitures du général.	270 »»	1,350 »»
— —	Gratification à l'interprète du général	70 »»	350 »»
— —	A Mathis, pour journées de jardiniers	60 39	301 95
19 —	A Mathis, pour solde des frais du bal	601 80	3,009 »»
28 —	A Mathis, pour menus frais.	45 08	225 40
30 —	A Cayetano Rubio, loyer de l'hôtel occupé p. le général	1,500 »»	7,500 »»
1er octobre.	Pour une boîte contenant un jeu de whist	4 »»	20 »»
— —	A Bardet, frais d'éclairage .	96 50	482 50
— —	A Barillon, pour salaire des domestiques du général.	187 30	936 50
— —	A Capson, horloger, son compte	18 »»	90 »»
— —	A Doorman, pour trois paires de candélabres. . .	225 »»	1,125 »»
— —	A Lohse, son compte pour ustensiles de cuisine . .	15 03	75 15
5 —	A Rojas, réparation de vitres.	7 »»	35 »»
— —	A Andrade, fournitures de bois.	6 26	31 30
6 —	A Andrade, son compte de bois.	3 44	17 20
— —	A Beauchamps, réparations faites aux voitures du général	59 »»	295 »»
— —	Divers ustensiles pour la cuisine.	10 50	52 50
— —	Une casquette pour un domestique	3 »»	15 »»
7 —	A Mathis, son compte de frais pour le jardin. . .	120 25	601 25
21 —	A Lohse, son compte, articles divers	175 60	878 »»
22 —	A Lohse, son compte, articles divers	142 »»	710 »»
— —	A Lohse, son compte pour lits en bronze	232 »»	1,160 »»
	A REPORTER . .	45,363 40	226,817 »»

			Piastres. Cents.	Francs. c.
		REPORT . . .	45,363 40	226,817 »»
1863	22 octobre.	A la blanchisseuse, son compte.	64 89	324 45
	29 —	A Cayetano Rubio, loyer de l'hôtel	1,500 »»	7,500 »»
	— —	A Keller, Croisée, Bardet et Taraut, leurs comptes de meubles, lampes, tapisserie et frais.	574 75	2,873 75
	30 —	A Taraut, son compte de meubles pour le cabinet de l'officier de service. .	896 86	4,484 30
	— —	Sansoubé, son compte pour nettoyage de l'égout . .	26 08	130 40
	— —	Gratification aux ouvriers du jardin	1 36	6 80
			48,427 34	242,136 70

MAISON DU GÉNÉRAL BAZAINE

Le général Forey ayant été rappelé en France, il fut remplacé dans le commandement par le général Bazaine qui alla immédiatement habiter l'hôtel qu'abandonnait M. Forey, et nous trouvons, à partir de cette date, les comptes suivants :

1863	3 novembre.	A M. Le Gué, officier d'ordonnance du général, pour salaire des domestiques de Bazaine. . . .	623 »» soit	3,115 »»
	5 décembre.	Au capitaine Vilette, pour habits et salaires des domestiques du général Bazaine	1,259 »»	6,295 »»
	31 —	A Gougaut, pour livrées des domestiques du général Bazaine	1,797 »»	8,985 »»
	— —	A Borel, casquettes et chapeaux pour domestiques.	122 »»	610 «»
	— —	A Ugarte, bottes et souliers.	170 »»	850 »»
	— —	A Courtois, pour le compte de la blanchisseuse . .	55 »»	275 »»
		A REPORTER . .	52,453 34	262,266 70

			Piastres. Cents.	Francs. c.
		REPORT . . .	52,453 34	262,266 70
1864	2 janvier.	Salaires des domestiques du général	229 »»	1,145 »»
	3 février.	Au capitaine Vilette, pour salaires des domestiques du général Bazaine. . .	465 »»	2,325 »»
	7 mars.	A Le Gué, officier d'ordonnance de M. Bazaine, pour salaires des domestiques et le compte de la blanchisseuse	573 »»	2,865 »»
	18 —	A G. Perez Galvez, à-compte sur le prix de l'hôtel habité par M. Bazaine . .	25,000 »»	125,000 »»
	7 avril.	Divers comptes de meubles.	1,143 63	5,718 15
	— —	Salaires des domestiques et blanchisseuse	800 16	4,000 80
	— —	Travaux de maçonnerie. .	145 38	726 90
	8 —	A Perez Galvez, achat de meubles	1,500 »»	7,500 »»
	7 mai.	Salaires des domestiques et compte de la blanchisseuse	584 75	2,923 75
	— —	A Very, achat de cristaux et porcelaines	953 50	4,767 50
	14 —	A Cacho, solde de compte de meubles	5,274 40	26,372 »»
	19 —	A Le Gué, officier d'ordonnance du maréchal pour livrées, pour huit domestiques	461 »»	2,305 »»
	20 —	A Very, diverses réparations	120 90	604 50
	6 juin.	A Beauchamp, réparations des voitures du maréchal	785 »»	3,925 »»
	21 —	A Perez Galvez, à-compte sur le prix de l'hôtel habité par le maréchal . .	20,000 »»	100,000 »»
	30 —	Frais de réparations et peinture de la façade de l'hôtel	431 »»	2,155 »»
	5 juillet.	A Le Gué, salaires des domestiques.	761 40	3,807 »»
	— —	Au même, livrées pour les domestiques	178 »»	890 »»
		A REPORTER . .	111,859 46	559,297 30

			Piastres. Cents.	Francs. c.
		Report . . .	111,859 46	559,297 30
1864	13 juillet.	A Castûlo Ortiz, travaux et tuyaux en plomb . . .	218 06	1,090 30
	23 —	A Barron Forbes et Cie, pour intérêts de l'hypothèque de la maison qu'habite le maréchal	1,200 »»	6,000 »»
	3 août.	Payé pour solde des salaires dus aux domestiques du maréchal.	64 50	322 50
	20 septembre.	Payé, troisième à-compte sur le prix de la maison habitée par le maréchal Bazaine (contrat du 21 mars)	20,000 »»	100,000 »»
	22 novembre.	A Barron Forbes et Cie, intérêts des hypothèques .	1,200 »»	6,000 »»
1865	24 mars.	A Barron Forbes et Cie, pour intérêts	1,200 »»	6,000 »»
	26 juillet	Aux mêmes, pour idem. .	1,200 »»	6,000 »»
	26 novembre.	Aux mêmes, pour idem. .	1,200 »»	6,000 »»
1866	26 février.	A Barron Forbes et Cie, en traites sur la douane de San Blas, pour capital et intérêts des avances faites sur la maison qu'habitait Bazaine	64,872 »»	324,360 »»
	12 mars.	A Perez Lara, pour purger des hypothèques et achat de ladite maison . . .	148 37	741 85
	27 —	A Vargas, pour reliure des titres de propriété remis au maréchal Bazaine . .	20 »»	100 »»
		Total. . . .	203,182 39	1,015,911 95

COMPTE

Des sommes reçues par le gouvernement français ou par ses agents

---

Les écrivains français ont constamment répété sur tous les tons, que la France avait fait d'énormes sacrifices et dépensé beaucoup d'argent pour la prospérité et le bien-être du Mexique.

Que la France ait dépensé de fortes sommes dans cette expédition lointaine et pour le maintien d'un corps d'occupation de 40 à 50,000 hommes (qu'elle aurait eu à payer quand même ils fussent restés en France ou en Algérie) nous le voulons bien.

Les Français, en venant au Mexique, prolongèrent la guerre civile qui était à son terme, et tout le monde comprendra les énormes préjudices causés à la nation entière par cette guerre de cinq ans pendant lesquels une des armées se vit forcée de vivre aux dépens du pays. Les millions dépensés par la France pour le maintien du corps expéditionnaire ne compensent pas la moitié des pertes et des préjudices qu'elle occasionna au Mexique. De plus, les Français recevaient une rétribution (payée par le trésor mexicain) pour tout service extraordinaire que l'on exigeait d'eux. A leur arrivée à Mexico, ils trouvèrent la capitale parfaitement fortifiée, et bien qu'aucune des forces mexicaines ne possédât l'artillerie nécessaire à l'attaque d'une place forte, ils se mirent néanmoins à travailler aux fortifications et dépensèrent en peu de temps la somme de cinq cent mille francs. Maximilien lui-même était

effrayé de ces dépenses inutiles (ainsi que le prouva l'expérience), mais les Français continuaient . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Le maréchal avait établi un courrier mensuel, de Mexico à Vera-Cruz, pour envoyer sa correspondance par le paquebot français. Il fit un contrat pour ce service, et s'engagea à payer à la compagnie des diligences la somme de 7,500 fr. par quinzaine, et éleva plus tard ce chiffre à 8,500 fr. Ces sommes furent cependant presque toujours payées par la « caisse centrale » (trésor mexicain), ainsi que le prouve le compte ci-après.

Quant aux dettes, conventions et réclamations françaises, il fut encaissé (souvent sans le consentement du gouvernement que les Français avaient eux-mêmes établi) des sommes importantes, sans parler des millions que la commission des emprunts de Paris appliqua à ces trop célèbres *réclamations françaises*.

Les troupes qui formèrent la garnison de Mexico coûtèrent (ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer) plus de cinq millions de francs aux propriétaires de la ville ; et toutes les municipalités soutirent une charge égale. Les services les plus insignifiants que rendaient les soldats (comme par exemple celui d'escorter les diligences dans les rues de Mexico) étaient rétribués, de telle sorte que ni soldats ni officiers n'avaient guère raison de se plaindre. Certes, le gouvernement français ne devrait pas non plus se plaindre, car les fortifications, les courriers et les frais de tout genre, auraient dû être supportés par la France, puisque ce fut elle qui ordonna cette expédition inutile. Nous avons extrait des livres du ministère des finances, la note des sommes qui furent remises aux Français, ou prélevés par ceux-ci pendant leur administration des douanes.

Une grande partie de la somme prise à la douane de Vera-Cruz fut employée à la construction du chemin de fer de Paso del Macho. Quant aux autres sommes, aucun document ne nous révèle leur emploi.

Résumé des diverses sommes reçues ou prélevées par des fonctionnaires français pour divers motifs (ou prétextes) pendant la durée de leur intervention au Mexique.

	Piastres.	Cents.	Francs.	c.
Prélevé, reçu ou perçu à la douane maritime de Vera-Cruz, de 1861 à 1866. . . .	1,818,775	88	9,093,879	35
Perçu pour le compte de l'ancienne « convention française »	202.504	»»	1,012,520	»»
Perçu à la douane de Vera-Cruz, en vertu de la convention dite « Arroyo »	1,156,902	95	5,784,514	75
Perçu en diverses villes sous les titres de gratifications, secours, appointements, frais de police, etc., etc	97,213	23	486,066	15
Reçu pour remboursement des droits acquittés sur des marchandises et effets qui furent achetés pour le service de l'armée .	509,940	»»	2,549,700	»»
Reçu à Paris pour avances faites aux troupes mexicaines	5,622,142	»»	29,235,138	40
Déduits sur les produits des emprunts de Paris, pour frais de maintien du corps expéditionnaire français au Mexique. . . .	10,416,666	65	54,166,666	58
Déduits de ces mêmes emprunts pour payer les réclamations des sujets français .	8,000,000	»»	40,000,000	»»
Reçu à Mexico pour frais de l'état-major de l'artillerie	95,046	05	475,230	25
Reçu à Mexico, pour les fortifications . .	94,277	15	471,387	75
Id. Id. pour frais de courriers. .	132,908	73	664,543	65
Id. Id. pour frais secrets de Bazaine.	10,860	39	54,301	95
Reçu à Mexico pour appointements et frais d'enterrement de M. Langlais	7,852	»»	35,260	»»
Solde payée aux zouaves, pendant deux ans, à raison de Ps. 800 (4,000 fr.) par an et par homme, pour faire la police dans les rues de Mexico	19,200	»»	96,000	»»
Versé au trésor français, pour produit de l'impôt destiné à payer le logement des troupes françaises.	867,973	58	4,339,867	90
Total. . . .	29,052,262	60	soit 148,470,076	73

	Piastres. Cents.	Francs. c.
A REPORTER . .	29,052,262 60 soit	148,470,076 73
* Sommes versées par les recettes générales des départements, dans les caisses des payeurs de l'armée française, pour subvenir aux frais de logement.	460,000 »»	2,300,000 »»
* Sommes payées pour le transport des bagages de l'armée, environ.	400,000 »»	2,000,000 »»
* Diverses sommes remises pour menus frais, etc., dont nous n'avons pas tenu compte, environ.	100,000 »»	500,000 »»
Soit à divers changes. . . .	30,012,262 60	153,270,076 73

Dans ce résumé, nous ne faisons pas mention des deux cent soixante et dix millions (270,000,000) de francs qui furent prélevés sur l'emprunt de Paris pour frais de l'expédition au Mexique, ainsi que le prouvent les livres de la commission des finances présidée par le comte de Germiny. Additionnant cette somme à celle que nous détaillons ci-haut, on verra que la France a reçu du Mexique plus de QUATRE CENT VINGT MILLIONS DE FRANCS!

* Nous ne connaissons pas le montant exact de ces paiements, mais nous sommes bien au dessous de la réalité.

RÉCLAMATIONS FRANÇAISES

—

Pendant la résidence de M. de Gabriac à Mexico, le gouvernement de la république fit tout son possible pour éviter toute plainte (fondée), non seulement dans le but de rester en paix avec une nation de premier ordre, mais encore parce qu'il avait une sympathie toute particulière pour la France et pour les sujets français résidants au Mexique, lesquels il fit participer largement aux bénéfices de l'amortissement des biens du clergé. Toutes les réclamations justes que présenta M. de Gabriac furent immédiatement examinées avec attention et le plus grand nombre furent satisfaites; celles qu'il était impossible de satisfaire furent néanmoins liquidées, et le ministère prouva maintes et maintes fois son ardent désir de contenter le représentant de l'empereur Napoléon.

Lorsque M. de Gabriac quitta Mexico, les intérêts français furent confiés à M. Wagner, ministre de Prusse, qui ne négligea aucune occasion pour mortifier le gouvernement. Pas un jour ne se passait sans que le ministre de Prusse (sous un prétexte quelconque) n'adressât une, ou plusieurs réclamations au ministère des affaires étrangères. Le plan de M. Wagner était sans doute d'humilier le Mexique et de dépeindre M. Juarez comme un homme hostile à tout ce qui portait le nom d'étranger et en particulier celui de français. C'était précisément le contraire, et jamais les sujets français ne s'étaient vu comblés de tant d'attentions qu'à l'époque

où l'on préparait secrètement en France les bases de l'expédition contre le Mexique. Les plaintes et les réclamations consistaient généralement en protestations contre les contributions qui étaient communes à tous les habitants, en raison même des dangers que l'on craignait et des armements et des dépenses obligatoires pour se préparer à une guerre que l'on prévoyait comme inévitable; mais jamais il n'a existé d'animosité de la part du gouvernement ou du peuple, et la meilleure preuve que nous puissions en donner est la tranquillité et la sécurité avec lesquelles vivent encore les résidants français, malgré tous les torts de l'intervention et le mal incalculable qu'elle nous a causé.

En 1862, d'après les documents officiels du ministère des affaires étrangères et de la trésorerie générale, il existait : vingt-quatre réclamations anglaises dont onze étaient réglées; quarante-sept espagnoles dont quinze étaient satisfaites; et trente-quatre françaises dont huit réglées et les autres (de même que les anglaises et espagnoles) se trouvaient dans divers bureaux afin de procéder à une enquête, constater les faits et en vérifier l'exactitude.

En 1863, les réclamations françaises (sans compter l'affaire Jecker) montèrent, nous ne savons ni pourquoi ni comment, à une somme énorme, chiffre qui resta gravé dans la mémoire du ministre d'État français, et qui sans doute s'en souvenait chaque fois qu'il remettait une note, ou communiquait ses instructions à son représentant au Mexique.

M. de Saligny faisait monter ces réclamations à 25 ou 30 millions de piastres, et nous annonçait sans cesse avec un langage violent et insultant qu'il allait s'emparer des douanes jusqu'à ce qu'il se soit remboursé de cette somme, capital et intérêts. Nous ne savons sur quoi se fondaient les prétentions de ce diplomate, car au Mexique nous n'avions connaissance que des 190 mille piastres dues à la convention française consolidée, et des réclamations dont nous avons parlé plus haut, et ne possédant aucun document ayant rapport à cette affaire, nous nous trouvions dans l'impossibilité de répondre aux nombreux chefs d'accusation de M. Saligny.

Plus tard, le gouvernement se vit réduit à une telle pénurie qu'il ne pouvait même pas fournir les aliments les plus nécessaires à ses troupes et se vit contraint de suspendre temporairement ses paie-

ments. Cette mesure fournit le prétexte que l'on cherchait, pour dévoiler la conduite politique que l'Europe voulait suivre et motiva la célèbre convention de Londres, et l'expédition alliée se dirigea vers le Mexique.

Le meilleur accord régna dans les premières réunions des commissaires des puissances alliées, mais quand ils touchèrent à la question des réclamations et indemnités, chacun fixa une somme énorme pour ses nationaux. Ces diplomates eux-mêmes convinrent que s'ils mettaient en pratique leurs prétentions exagérées, ils seraient obligés de confisquer tous les revenus du Mexique, et de réduire ainsi, soit M. Juarez, soit le gouvernement qui lui succéderait, à la plus complète misère et à l'impossibilité de gouverner.

Cette vérité et les exigences de chacun, produisirent naturellement le désaccord le plus complet et les conférences prirent un caractère des plus désagréables.

Le général Prim annonça, dans la séance du 12 janvier 1862, qu'il croyait indispensable que chaque commissaire déclarât jusqu'à quel point il entendait appuyer et sanctionner les réclamations des deux autres parties intéressées, et que pour en arriver là, il fallait que chacun ait une connaissance parfaite de l'affaire. Cette résolution fut adoptée et le lendemain fut désigné pour la lecture des réclamations des trois puissances. Le ministre d'Espagne présenta les siennes; nous n'en trouvons pas la liste officielle dans les archives, mans son total excédait la somme de 15 millions de piastres (75,000,000 de fr.). Le ministre d'Angleterre donna lecture des réclamations de ses concitoyens, dont nous ne connaissons point le montant, puis vint le tour de M. de Saligny, qui avait remplacé l'amiral Jurien de la Gravière.

M. de Saligny présenta des réclamations pour la somme de 12 millions de piastres (60,000,000 de fr.) en déclarant qu'il en existait d'autres dont le montant n'était point encore fixé et pour le paiement desquelles il prétendait établir des conditions spéciales. M. de Saligny exigeait, en outre, que l'affaire Jecker, qui s'élevait à 15 millions de piastres (75,000,000 de fr.), fût immédiatement classée parmi celles qui se paieraient les premières; de sorte qu'en chiffres ronds nous pouvons dire que la France réclamait la bagatelle de 30 millions de piastres (cent cinquante millions de francs).

Les commissaires de l'Espagne et de l'Angleterre ne voulurent point admettre les réclamations exagérées de la France, et principalement ses prétentions par rapport à l'affaire Jecker. Dès ce moment, la discorde pénétra chez les alliés et jointe à l'habileté déployée par D. Manuel Doblado, elle fut la cause de la rupture du traité de Londres. L'Angleterre et l'Espagne se retirèrent, abandonnant la France.

Maximilien accepta, le 10 avril 1864, la couronne qu'on lui offrait et approuva une convention connue sous le nom de « Traité de Miramar », qui fut signée ce même jour par M. Joaquin Velasquez de Leon, ministre sans portefeuille, et M. François Édouard Herbet, ministre plénipotentiaire de Napoléon.

Par l'article 14, on s'engageait à ce que la nation mexicaine indemnisât les sujets français de toutes les pertes, de tous les préjudices et les dommages que l'on prétendait qu'ils avaient souffert au Mexique.

Par l'article 11, on prélevait sur l'emprunt fait à Paris, la somme de 12 millions de francs, comme à-compte sur ces réclamations, avant d'en connaître le chiffre, ni leur exactitude; sans les avoir vérifiées et sans savoir jusqu'à quel point elles s'appuyaient sur l'équité. Cependant, ayant observé cette lacune, l'article 15 annonce qu'une commission mixte, composée de trois Mexicains et de trois Français, se réunirait à Mexico trois mois après la signature du traité, afin d'examiner et de classer ces réclamations.

La commission nommée à cet effet, à Mexico, se composa de MM. Joaquin Castillo Lanzas, Antonio Maria Salonio et Bonifacio Gutierrez, commissaires mexicains, et de MM. Maximilien Chabert, Louis Gauthier, et Antoine Farini, commissaires français.

Les réclamations et les plaintes de toutes sortes affluèrent. La commission forma un dossier de chacune d'elles en y joignant tous les documents y ayant rapport, et ayant pris les renseignements nécessaires auprès des diverses administrations, elle les examina une à une.

Plus de mille réclamations furent examinées par la commission. De sorte que, en 1862, lorsque le gouvernement républicain occupait la capitale, il n'existait que trente-quatre réclamations, et en 1865, lorsqu'on le croyait renversé à tout jamais, et que l'on espé-

rait que Maximilien accéderait à toute réclamation présentée par la France et concernant des sujets français, elles s'élèvent au chiffre de 1,200 ! dont quelques-unes acquéraient une importance de plusieurs millions !

Le montant total de ces 1,200 réclamations, dont quelques-unes furent retirées et d'autres déposées à la légation de France, était de 31,438,147 piastres, soit 157,190,735 francs.

Si nous ajoutons à ce chiffre le montant de la dette Jecker, nous trouverons que les prétentions de la France excédaient 232 millions de francs ! ! !

Pour prouver l'injustice et les exagérations des réclamations françaises, de même que la malveillance avec laquelle on traitait le Mexique, dont on voulait faire ressortir l'extrême barbarie et le désordre complet, nous reproduisons les divers chiffres auxquels on élévait ces réclamations.

	Fr.	c
En 1862 MM. de Gabriac et Wagner réclamaient	600,000	»»
Chiffre fixé par M. Thouvenel.	60,000,000	»»
Réclamations de M. Saligny aux conférences de la Soledad (sans compter celles qu'il laissait en réserve	53,970,830	»»
Réclamations présentées à la commission mixte, par des sujets français	157,190,830	»»
Réclamation Jecker.	75,000,000	»»
	232,190,830	»»

Examinons maintenant le résultat de tous ces chiffres qui s'accumulaient sans ordre, et donnaient une preuve manifeste des contradictions journalières dans lesquelles tombaient les fonctionnaires français. . . . . .

. . . . . .

La commission mixte (composée de Mexicains d'une honora-

bilité reconnue et de Français désintéressés qui, malgré l'esprit de nationalité dont ils pouvaient être imbus, ne se départirent point des principes de l'équité), travailla avec toute la persistance et la sévérité compatible avec la présence des baïonnettes françaises qui exerçaient certainement une grande influence morale sur chacun, malgré tout ce qu'on ait raconté à ce sujet.

Le résultat des travaux de la commission mixte fut de rejeter 25,065,037 piastres (125,325,185 francs) comme réclamations injustes, et la somme de 6,373,110 piastres (31,865,550 francs) fut déclarée, à l'unanimité des commissaires français, comme montant exact des réclamations. Cette décision ne satisfit point entièrement les commissaires mexicains qui opinèrent que, conformément à la stricte équité, cette somme devait encore être considérablement diminuée.

La conclusion fut que cette énorme somme de 257 millions fut réduite (par les commissaires français eux-mêmes) à 31 millions, car le Corps législatif français n'a point encore reconnu la légalité des réclamations formulées sous le nom de « bons de Jecker » dont l'histoire et les antécédents sont trop connus pour que nous nous en occupions ici.

Les opérations et le résultat des travaux de la commission mixte, liquidant tous ces comptes en présence des baïonnettes françaises, vinrent rétablir la justice au Mexique. Entre les deux cent trente millions de francs réclamés, et les trente et un fixés par la commission, il y a une différence de plus de 200 millions! A part la valeur intrinsèque de cette somme, nous donnons à cette décision une grande importance, car elle prouve une fois encore l'injustice et la malveillance de cette invasion et fera peser la responsabilité sur le gouvernement qui se rua sur une nation faible, comme le faisaient, au moyen âge, les barons féodaux sur ces pauvres villages pour les mettre à feu et à sang, et leur faire supporter de fortes rançons.

Ce résultat est un des plus brillants que puisse fournir l'examen des comptes de l'empire, et j'estime comme un grand honneur, qu'il me soit donné de remplir cette tâche, car elle présente une preuve irréfutable en faveur de la bonne administration et de l'honnêteté de son gouvernement républicain.

Dans le « journal » du ministère des finances, se trouve, à la date du 9 février 1866, l'article suivant :

78. « Indemnités à des sujets français. Pour une traite de « 23,660,000 francs à l'ordre du payeur de l'armée française, et « payable en obligations de l'emprunt de 1865, à titre d'indem- « nité pour les dommages et préjudices causés à des sujets fran- « çais par les gouvernements mexicains ou leurs agents; confor- « mément à la convention du 27 septembre 1865, soit 4,732,000 « piastres. »

Cette somme, ajoutée à celle de 12 millions déposée lors du premier emprunt (traité de Miramar) forme un total de 35,660,000 fr. Le total des réclamations liquidées par la commission mixte est de 31,865,530 francs. De sorte que la France, après avoir perçu elle-même à la douane de Vera-Cruz, le montant de la « convention française » reçut une somme supérieure à celle des réclamations exagérées de ses sujets !

Une des preuves les plus remarquables de la pression que les Français exerçaient sur le gouvernement de Maximilien, se trouve dans la convention du 27 septembre 1865, célébrée entre M. César, sous-secrétaire des finances et M. Dano, ministre de France.

Comme nous l'avons dit, la liquidation formée par la commission mixte est de 31 millions; la convention porte cette somme à quarante millions. De sorte que, depuis Thouvenel, jusqu'à Dano et César, le chiffre a toujours été arbitraire, par un abus scandaleux de la force et de la puissance de ce gouvernement qui a foulé aux pieds toutes les traditions de générosité, d'honneur et de gloire de la noble nation française.

Traduction de la convention du 27 septembre 1865

Ministère des finances. — Les soussignés D. Francisco de P. César, sous-secrétaire des finances de l'empire mexicain, et S. E. monsieur l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur des Français, animés du désir de mettre un terme à la question pendante, relative aux réclamations de sujets français, ont conclu la convention secrète qui suit :

Art. 1er La somme totale des indemnités dues à des sujets français, pour les préjudices causés directement ou indirectement à leurs biens ou à leurs personnes, par les gouvernements mexicains ou par leurs agents est fixée aux chiffre de quarante millions de francs.

Art. 2. Cette somme sera payée en titre de rente mexicaine, au pair, et le gouvernement français se chargera de la distribuer entre ses nationaux comme il l'entendra.

Art. 3. Le gouvernement français est déjà dépositaire d'une somme de douze millions de francs en titres du premier emprunt contracté à Paris, et émis à 63 p. c. et devant représenter au pair seize millions quatre cent quarante mille francs.

Art. 4. Les vingt-trois millions cinq cent soixante mille francs restant dus, seront payés aux mois de décembre, en titres du premier emprunt, au pair, et remis au gouvernement français par la commission des finances mexicaines établie à Paris.

Art. 5. Après avoir effectué le paiement de cette somme de quarante millions de francs en titres de l'emprunt de 1864, au pair, conformément aux articles antérieurs, le gouvernement mexicain se trouvera, par le fait même, relevé de toute responsabilité vis-à-vis des sujets de S. M. l'empereur des Français, pour toutes les réclamations qu'ils ont présentées jusqu'à ce jour, et le gouvernement s'engage à ne point intervenir pour toutes celles qu'ils pourraient formuler, ayant rapport au passé.

Art. 6. Considérant que S. M. l'empereur du Mexique en autorisant cette convention a voulu principalement donner à la France

un nouveau témoignage de sa reconnaissance pour les services qu'elle a rendus en rétablissant l'ordre social, et en consolidant le gouvernement de l'empire, il est entendu et convenu que la présente convention ne sera jamais invoquée comme un précédent.

Art. 7. La présente convention, faite en double en la ville de Mexico, le 27 septembre mil huit cent soixante-six et revêtue du sceau officiel des signataires, sera ratifiée dans l'espace de quatre mois ou plus tôt si cela est possible et demeurera secrète.

(*Signé*) Francisco de P. César.
A. Dano.

Articles additionnels. — Premier. Dans le cas où la commission des finances mexicaines à Paris ne posséderait point une quantité suffisante de titres de l'emprunt de 1864, pour compléter la somme de quarante millions de francs, le gouvernement français fournira le complément en titres de ce même emprunt et fera un arrangement ultérieur avec le gouvernement mexicain pour le remboursement de cette avance. Deuxièmement : comme conséquence de l'exécution de la présente convention, l'article 12 de la convention signée à Miramar le 10 avril 1864 est abrogé en ce qui a rapport aux réclamations françaises.

(Un sceau aux armes de France.) Dano.
(Un sceau aux armes de l'empire du Mexique.) César.

Les quelques lignes qui forment l'extrait de chaque dossier et qui expriment les faits auxquels se rapportent chaque réclamation; la lecture de cette longue liste et la sentence prononcée par la commission mixte, nous évitent tout autre commentaire; nous ne devons pas cependant négliger de rendre l'hommage dû à la fermeté, à la bonne foi de ceux qui firent partie de la commission mixte, ni méconnaître que les commissaires français opérèrent avec tout le scrupule compatible avec les affaires qu'ils étaient appelés à juger.

Tout ceci ne peut avoir d'autre importance que celle d'une narration historique, et ce n'est que sous cette forme que nous le pré-

sentons, sans qu'il puisse en résulter, ni aujourd'hui ni dans l'avenir, aucun droit ou aucune prétention de la part de qui que ce soit.

Note alphabétique des réclamations présentées à la commission mixte par des sujets français

	Fr.	c.
Astolfi, Pierre François, fonde sa réclamation sur divers pillages qu'il se dit avoir souffert, de 1811 à 1833, sans en indiquer les auteurs, et demande une indemnité de (Ps. 179,055) . . .	995,275	»»
Aubert, Auguste. Pour injures et prison ; pour avoir été volé par des malfaiteurs, dans sa résidence de Mineral de Jesus Maria, État de Chihuahua, et pour avoir été privé des bénéfices que sa mine aurait pu produire (Ps. 590,200)	2,951,000	»»
Briault, Justin. Pour pillage de sa maison de San Luis, occupée par la force armée (Ps. 72,666 81 c.)	363,334	05
Bablot, Alfred. Indemnités :		
1° Pour les bénéfices qu'il aurait pu obtenir par l'adjudication de six cents immeubles appartenant au clergé, et qu'il dénonça en 1858, et qui furent dévolus à d'autres individus (Ps. 2,150,968 82 c.)		
2° Pour les bénéfices qu'il espérait réaliser en frappant pour un million de piastres, en monnaies de cuivre, dont le gouvernement lui refusa l'autorisation, malgré qu'il eût antérieurement signé un traité (Ps. 199,131)		
3° Pour dommages et intérêts pour son expulson en 1858 (Ps. 500,000)		
4° Pour le paiement (capital et intérêts) de diverses traites contre le gouvernement constitutionnel établi à Vera-Cruz (Ps. 72,310)		
Et 5° pour solde de fournitures militaires qu'il prétend avoir remis au gouvernement (capital et intérêts. Ps. 499,888 09 c.) .		
Ensemble (Ps. 4,422,298 11 c.)	21,111,490	55
Burgos, Bernard. Pour les préjudices que lui occasionna le nouveau tarif des douanes en 1842 (Ps. 157,535).	787,675	»»
Barton et Cie. Pour les pertes que leur occasionna le refus d'admettre dans le port de Mazatlan le navire français *el Mazatlan*, et le dommage que leur causa le mouvement populaire de Mazatlan en 1863 (Ps. 288,725 38 c)	1,143,676	90

	Francs.	c.
Clochard, Casimir. Indemnités pour les pertes qu'il éprouva en Sinaloa, et un acte de l'autorité judiciaire en 1843 (Ps. 70,000).	350,000	»»
Clairin. Indemnité pour avoir été expulsé de Mexico en octobre 1862 (Ps. 50,000).	250,000	»»
Carricaburu. Indemnité pour avoir été expulsé de Mexico en octobre 1862 (Ps. 50,000)	250,000	»»
Devincent, Casimir. Indemnité pour avoir été accusé de complicité dans un assassinat qui eut lieu en Chihuahua en 1854 (Ps. 202,811)	1,024,055	»»
Formente, T., vice-consul de France à Tabasco. Indemnité pour les préjudices que lui occasionna l'occupation de sa maison par les troupes françaises et le séquestre ordonné par le gouverneur de l'État (Ps. 109,684)	548,240	»»
Gorostiet d'Arbel, Dominique. Indemnité pour dénégation de justice prononcée par les tribunaux de Tamaulipas et le préjudice que lui causa en 1829, l'invasion espagnole (Ps. 180,189) .	904,045	»»
Jecker, Jean-B. Un prêt, un ordre de paiement en souffrance, et pour les contributions qu'il a payées. Indemnité réclamée (Ps. 884,901 63 c.)	4,424,508	»»
Jecker, Jean-B. Indemnité pour avoir été expulsé de Mexico en 1863 (Ps. 30,000).	150,000	»»
Labadie et Cie. Pour prêts volontaires, faits en 1858, 1860 et 1861, bons en monnaie de cuivre, ordres de paiements sur la douane de Vera-Cruz, ainsi que d'autres crédits appartenant à des étrangers, non français. Indemnité (Ps. 1,347,262 06 c.). .	6,736,310	30
Limantour, J. J., pour prêts volontaires, crédits reconnus, contributions et certificats du trésor (Ps. 1,120,603 85 c.) . . .	5,603,019	25
Lartigues Santiago. Indemnité pour les préjudices que lui causèrent les autorités de Guaymas en 1853, en le contraignant à quitter l'État qu'habitaient sa femme et ses deux fils et le dépouillant ainsi de ses droits de mari et de père (Ps. 1,350,000).	6,750,000	»»
Lafontaine, capitaine du navire marchand *France et Bretagne*, pour avoir été mis en prison (après avoir été convaincu du délit de contrebande, etc.) (Ps. 40,000).	200,000	»»
Zié, T. Indemnité pour avoir été expulsé de Sinaloa (Ps.210,229)	1,051,145	»»

Chacun de ces extraits est, comme nous l'avons fait remarquer, une traduction fidèle de celui qui existe sur les dossiers qui se trouvent dans les archives de Mexico. La liste que contient le mémoire que nous résumons ici, occupe trente-six pages en petit texte. Il nous semble en avoir cité assez pour donner à nos lecteurs une idée des réclamations exagérées que l'on formulait sous tous les prétextes, même les plus puérils.

EMPRUNTS DE PARIS ET DE LONDRES

L'affaire la plus sérieuse et la plus importante qu'entreprit l'empire fut celle des emprunts de Paris. Cependant nous ne trouvons aucun dossier, sous cette rubrique, *quoique cela puisse sembler impossible.* Il n'est donc pas étonnant que cette affaire soit inconnue aujourd'hui, puisque du temps même de Maximilien elle ne l'était pas moins.

Les seuls documents que nous ayons trouvé sur cette affaire sont les quelques sommes que nous avons mentionnées en parlant de la trésorerie générale, les balances de la commission des finances à Paris et quelques notes détachées. Néanmoins, puisqu'il a été impossible de trouver d'autres documents, la commission nommée à cet effet a étudié avec impartialité et conscience ces diverses négociations, et présente aujourd'hui comme fruit de son travail, une analyse aussi succincte, aussi lucide que possible, du résultat de ces opérations.

Les différences que l'on pourra remarquer dans plusieurs sommes se référant à des commissions payées, à des ventes de titres, à des traites tirées de Mexico, etc., proviennent de ce que les cours variaient naturellement, pour chaque opération de ce genre.

Le 10 avril 1864, Maximilien acccepta, à Miramar, la couronne

du Mexique; il nomma celui qui était auprès de lui, Velasquez de Léon, son ministre d'État, et signa divers décrets qui ne furent connus et publiés à Mexico que le 14 juillet suivant.

Afin que nos lecteurs puissent facilement suivre ces opérations financières auxquelles ils ont rapport, nous donnons une liste de ces décrets en assignant à chacun le numéro d'ordre sous lequel il fut publié dans le *Journal de l'Empire* (*Diario del Imperio*).

N° 1, instituant une commission des finances à Paris, composée d'un commissaire mexicain, un commissaire anglais et un commissaire français, et ordonnant l'inscription au « grand-livre » des titres de la dette du Mexique à Londres, ayant rapport à la convention de 1851.

N° 2, dette du Mexique à Londres, décrétant la capitalisation des vingt coupons d'intérêts échus depuis celui du 1er janvier 1844 à celui du 1er juillet 1863, et le prélèvement (sur l'emprunt dont parle le décret suivant) de la somme de 921,650 liv. st. pour le paiement des intérêts.

N° 3, autorisant un emprunt pour le capital nominal de 200 millions de francs, et fixant le prix de l'émission à 63 p. c.

N° 4, chargeant la maison Glyn, Mills et Ce de Londres, de la négociation dudit emprunt.

N° 5, autorisant un nouvel emprunt de 110 millions de francs, dont le produit net devra être destiné au paiement de 54 millions de francs au gouvernement français, comme à-compte sur les frais de guerre, plus douze millions pour payer, en partie, les réclamations de sujets français.

N° 6, nommant le comte de Germiny, président de la commission des finances mexicaines, à Paris.

N° 7, allouant cent cinquante mille francs pour frais de la commission des finances mexicaines à Paris.

N° 8. Pour couronner l'œuvre, Maximilien ratifie le traité, passé par Velasquez de Leon et Herbert, plénipotentiaire de Napoléon, et par lequel le Mexique reconnaît devoir à la France deux cent soixante et dix millions pour les frais de guerre, jusqu'au mois de juillet 1864, et s'engage dorénavant à payer (comme il paya effectivement) toute nouvelle dépense occasionnée par les forces étrangères qui occupaient le pays.

Tels furent les actes qui firent inaugurer, de l'autre côté de l'Océan, cette désastreuse monarchie fondée par la France.

Deux mois après l'arrivée de Maximilien à Mexico, il n'existait plus un centime du produit de ce ruineux emprunt de 1864, et l'on dut envoyer à Paris une commission chargée d'en contracter un second.

N° 9. Ce document est une espèce de décret, publié le 16 juin 1865 dans le *Diario del Imperio*, signé par J. Hidalgo et le comte de Germiny, et par lequel un nouvel emprunt de 250 millions de francs est autorisé.

N° 10. Contrat signé entre le comte de Germiny et M. Alphonse Pinard, banquier, chargeant ce dernier de l'émission de ce nouvel emprunt de 250 millions de francs et de la conversion des emprunts de 1864.

Tous les décrets relatifs aux négociations, et aux opérations financières dont nous venons de parler, furent préparés d'avance par M. Fould, ministre des finances de Napoléon.

Ils se rapportent tous entre eux. Comme on craignait une opposition sérieuse de la part des détenteurs des bons de la dette mexicaine à Londres, on essaya de les séduire en capitalisant les intérêts dus par la république, et, pour arriver à ce but, on entra en pourparlers avec la maison Glyn, Mills et comp., dont le chef, après avoir beaucoup hésité, signa un contrat le 25 mars 1864; cette maison n'assuma toutefois aucune responsabilité, mais se contenta d'encaisser une commission sur la conversion. Les détenteurs anglais acceptèrent la capitalisation proposée, mais ne souscrivirent point, ou bien peu à l'emprunt de Paris; cependant, grâce à l'empressement de MM. Pereire, une certaine somme fut réalisée et la Commission garda en portefeuille des titres pour la valeur de 26 millions.

Le résumé général des opérations de 1864 se trouve ci-après. Sa lecture démontre les pertes, les frais, les commissions et les sommes qui, pour un motif ou un autre, furent remises au gouvernement français, de telle sorte, qu'à son arrivée au Mexique, il ne restait plus à Maximilien qu'une somme insignifiante dont une partie se trouvait engagée d'avance dans des dépenses inutiles et dans l'équipement des légions autrichiennes et belges qui ne ser-

virent jamais à autre chose qu'à augmenter les charges du budget.

En 1865, le même fait se reproduisit comme en 1864. Le public français, déterminé par les déclarations produites au Corps législatif, souscrivit en quelques jours à un nouvel emprunt. Nous reproduisons plus loin les détails de cette opération.

Le produit de l'emprunt de 1865 fut gaspillé de la même manière que le précédent, et on se vit forcé de tenter une nouvelle émission de 500 mille obligations. Sur cette dernière opération nous n'avons aucune donnée officielle, le seul document que nous ayons trouvé, c'est la balance générale de fin décembre 1866. Nous ne pouvons donc garantir la parfaite exactitude du tableau que nous réservons à cette affaire, malgré que nous ayons fait toutes les études et toutes les recherches qui puissent nous rapprocher autant que possible de la vérité.

L'empire n'avait aucune idée du montant de la dette qu'il avait contractée, et les budgets que nous avons reproduits dens la première partie de ce livre le prouvent; car ils ne sont point d'accord avec les chiffres dont nous nous occupons ici. Le gouvernement impérial n'osa jamais faire aucune observation au comte de Germiny sur les frais excessifs, sur les commissions exagérées, etc., et ne s'informa même pas du motif qui fit que la totalité de l'emprunt de 1864 figurait toujours au compte de la dette mexicaine, quoique la seconde série d'obligations de l'emprunt de 1865 eût eté créée pour refondre cette dette.

Cependant, soit que la dette que Maximilien contracta fût de 1,158 millions de francs, ou 1,192, ou 1,462 millions de francs (selon les différents comptes et documents), ce qu'il y a de positif, c'est : 1° qu'il reconnut devoir une somme de 270 millions de francs pour les frais occasionnés par cette guerre injuste, et pour le massacre d'un nombre infini de Mexicains et Français innocents, étrangers à toutes ces machinations diaboliques; 2° qu'il ne reçut que 174,012,341 francs, comme produit net de toutes ces opérations, ainsi que le démontrent les documents officiels et le résumé que nous reproduisons; 3° que la seule somme, reçue au Mexique, en effectif, fut celle de six millions de piastres qui furent envoyés par l'entremise du banquier Davidson; 4° et, en supposant une liquidation des plus heureuses, il s'engageait (si l'empire eût duré) a

payer, pour intérêts et amortissement, une somme de cinquante millions de francs par an, c'est à dire une somme supérieure au produit total de toutes les douanes maritimes du Mexique.

L'empereur Napoléon, non content de cette protection dont il comblait le Mexique, fit signer par son ministre M. Dano, le 30 juin 1866, une convention par laquelle, non seulement le gouvernement français encaissait la moitié de toutes les recettes des douanes du Mexique, mais il se reconnaissait le droit de diriger, au moyen de ses consuls, toutes les opérations ayant rapport à cette administration.

Si le gouvernement français déclara la guerre à Juarez, parce que celui-ci ne pouvait payer les 190 mille piastres (950,000 francs) dues à la convention, nous avouons ne pas comprendre (et personne ne pourra s'en rendre compte) ce nouveau genre d'amitié et de protection que l'on prétendait accorder à la nation et à son nouveau gouvernement, qui consistait à exiger qu'il payât pour six millions de piastres, reçus en espèces, dix millions de rentes jusqu'à la consommation des siècles.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Analyse de l'emprunt de 1864

—

PREMIÈRE OPÉRATION

Emprunt négocié par MM. Glyn, Mills et Ce, de Londres, et Isaac Pereire, de Paris

Ces opérations furent conduites par M. Fould, ministre des finances de l'empereur Napoléon, conformément aux décrets du 10 avril 1864. Le change de 25 fr. 25 la livre sterling fut adopté.

	Francs.	c.
Capital nominal de l'emprunt, conformément à l'article premier du décret N° 3, liv. st. 8,000,000, à 6 p. c.	201,600,000	»»
Valeur représentée par l'émission à 63 p. c.	127,008,000	»»
	74,592,000	»»

A déduire :

	Francs.	c.		
Commissions payées aux banquiers . . .	4,343,283	»»		
Escomptes pour participations des paiements	2,000,000	»»		
Frais de la commission des finances conformément au décret N° 7	150,000	»»		
Total. . . .			6,493,283	»»
Première perte. . . .			81,085,283	»»
En déduisant cette première perte de la somme totale de l'émission			201,600,000	»»
Nous trouvons que le montant nominal de l'emprunt fut. .			120,514,717	»»

	Francs. c.	Francs. c.
REPORT. . . .		120,514,717 »»
A déduire :		
Pour les titres qui ne purent être vendus		
En Angleterre.	39,060 »»	
En France	6,450,486 »»	
En portefeuille, à la commission des finances mexicaines	20,299,053 »»	
Total. . . .		26,788,599 »»
Produit net des 201,600,000 fr.		93,726,418 »»
dont nous devons encore déduire L. st. 921,750 soit 23,228,100 fr. pour paiement des dividendes arriérés, conformément au décret N° 2. .	23,228,100 »»	
Commissions sur le paiement de ces dividendes.	172,214 »»	
		23,400,314 »»
Il ne reste donc plus que.		70,325,804 »»
Conformément à l'art. 5 du décret N° 3, une somme de 24 millions fut déposée, comme garantie du paiement des intérêts (des 201 millions) jusqu'à avril 1866	24,000,000 »»	
Somme remise à Maximilien à Miramar . .	8,000,000 »»	
Coupons échus	4,344,000 »»	
Au gouvernement français pour coupons échus	3,300,000 »»	
		15,644,000 »»
Le produit net de l'emprunt de 201,600,000 fut donc de		30,681,804 »»

Sur cette somme de trente millions, le gouvernement français, sous prétexte d'avances faites aux troupes mexicaines et pour frais du corps expéditionnaire français, préleva les sommes suivantes :

1864	31 août.	Pour avances faites au Mexique	2,474,169 »»
	12 septembre.	Frais du corps expéditionnaire pendant le mois	2,083,333 33
	27 —	Pour avances	780,000 »»
	30 —	Id. Id.	1,285,068 72
	— —	Pour frais du mois	2,083,333 33
	28 octobre.	Pour avances	2,147,169 12
	30 —	Pour frais du mois	2,083,333 33
		A REPORTER .	12,536,406 83

		Francs.	c.
	REPORT. .	12,536,406	83
11 novembre.	Pour avances	755,553	39
30 —	Pour frais du mois	2,083,333	33
11 décembre.	Pour avances	965,524	40
31 —	Pour frais du mois	2,083,333	33
— —	Pour avances	2,071,523	32
	(1) Total. . . .	20,495,674	60

DEUXIÈME OPÉRATION

Gouvernement français. — Réclamations.

Le décret n° 5 ordonne d'inscrire sur le grand-livre de la dette publique du Mexique six millions six cent mille francs de rentes sur le trésor mexicain et nous détaillons ci-dessous cette opération :

		Francs.	c.
On fit une émission de titres, de 6 p. c., pour la valeur de .		110,000,000	»»
La négociation produisit, à 60 p. c.		66,000,000	»»
Perte. . . .		44,000,000	»»
Il fut remis au gouvernement français, pour à-compte des frais de guerre.	54,000,000 »»		
Au même, à valoir sur les réclamations des sujets français.	12,000,000 »»		
		66,000,000	»»
. . . .		110,000,000	»»

Cette opération ne produisit donc *rien* au gouvernement mexicain.

(1) En retranchant cette somme du produit de l'Emprunt on verra que le Mexique ne disposa que de 9,785,129 fr. 40 c.

TROISIÈME OPÉRATION

Détenteurs des bons de la dette de Londres

Par le décret n° 2, il est ordonné de capitaliser les intérêts dus aux détenteurs de la dette de Londres. Ces arriérés s'élevaient à la somme de 14,594,351 piastres, soit en francs 72,971,755 :

	Francs.	c.
Pour opérer cette conversion on remit aux détenteurs de bons anglais des titres pour la valeur de.	122,592,960	»»
Somme due aux détenteurs	72,971,755	»»
Perte sur cette capitalisation. . . .	49,621,205	»»

Deuxième emprunt

—

Fould, Oppenheim et Cie; Hottinguer, Pinard, Blunt et Cie, etc., etc.

1865.

	Francs.	c
Conformément à l'autorisation que Maximilien conféra à une commission spéciale, et à la convention que signèrent le 14 avril 1865 MM. Hidalgo et le comte de Germiny, on émit une première série de 500,000 obligations de 500 fr. chacune, portant intérêt à 6 p. c. et devant être amorties dans l'espace de cinquante ans. Valeur	250,000,000	»»
L'émission, faite à Paris, à raison de 340 fr. par obligation, produisit.	170,000,000	»»
Soit une première perte de. . . .	80,000,000	»»

		Francs. c.
	Report . . .	80,000,000 »»
Frais :		
Commission de 10 p. c. payée aux banquiers.	17,000,000 »»	
Escomptes pour prompt paiement . . .	1,106,858 »»	
Achat de rentes françaises pour garantir les prix de la loterie	34,236,169 »»	
Frais de la commission des finances mexicaines, en plus des 750,000 fr. déja alloués . . .	300,000 »»	
Paiement des coupons échus	14,960,205 »»	
Somme déposée pour amortir les obligations.	5,672,000 »»	
		73,275,232 »»
Total des frais et pertes diverses. . . .		153,275,232 »»
Ce nouvel emprunt ne produisit donc que.		96,724,768 »»
Pour lequel le Mexique fut débité de.		250,000,000 »»

DEUXIÈME OPÉRATION DE 1865

Seconde série de 500,000 *obligations. — Capital nominal* 250 *millions. — Intérêts à* 6 p. %.

Le ministre des finances de France avait conservé en portefeuille les 66 millions de titres que Maximilien lui avait remis en 1864 comme à-compte, et cette somme lui était nécessaire pour balancer son budget. Il imagina donc d'émettre une nouvelle série d'obligations égales en valeur et jouissant des mêmes avantages que les titres de l'emprunt de 1865, et de réaliser ainsi les valeurs qu'il avait en portefeuille. Le comte de Germiny, président de la commission des finances au Mexique, à Paris, s'associa à cette idée, et, sans autorisation préalable de la part de l'empereur Maximilien, il décréta un nouvel emprunt pour convertir celui de 1864, dans lequel se trouvaient inclus les 54 millions remis au gouvernement français pour frais de guerre et les 12 millions versés au trésor à titre d'à-compte sur les réclamations françaises. Ces titres, qui ensemble formaient les 66 millions dont nous parlons ci haut, furent ceux qui motivèrent cette nouvelle opération. Pour réaliser ces projets, on se mit d'accord avec M. Alphonse S. Pinard qui (tant au nom du Comptoir d'escompte, dont il était directeur, qu'en

celui de divers banquiers qu'il représentait) signa, le 27 septembre 1865, un contrat par lequel il s'engageait à convertir les obligations de 1864 qui étaient restées en portefeuille, faute d'acheteurs, celles que possédait le trésor français, ainsi que celles qui avaient été émises et se trouvaient entre les mains du public. Afin d'attirer le public, on fit ressortir les énormes avantages qu'offrait une loterie et un amortissement dans une période de cinquante ans.

Comme à cette époque les nouvelles qui arrivaient du Mexique étaient de plus en plus fâcheuses, malgré l'appui et la protection du gouvernement français, cette opération ne donna point les mêmes résultats que les premières. Cependant le gouvernement de Napoléon avait réalisé ses 66 millions, bien que Pinard et ses associés eussent à souffrir une perte de 16 ou 18 millions de francs.

Nous voyons, par la balance du 31 décembre 1866, que l'on avait réalisé 2,547,300 francs sur les titres de l'emprunt de 1864 qui se trouvaient au pouvoir de M. Germiny, et qu'une somme de 12,719,700 francs était due sur cette conversion. Dans cette même balance nous ne trouvons aucun autre bénéfice sur cette opération, bien que nous remarquions les frais suivants :

	Francs.	c
Pour intérêts arriérés sur les obligations de 1865 (seconde série)	6,713,050	»»
Amortissement desdites obligations	3,768,500	»»
Commissions et frais de la conversion	3,116,001	»»
Frais divers relatifs à cette même conversion	1,501,127	»»
Total	14,098,678	»»

Nous ne trouvons dans cette balance (ni dans aucune des autres) aucune mention du *nombre* des obligations de 1864 qui furent converties par le public, ni aucun document qui puisse nous permettre d'avancer un chiffre.

D'après l'extrait d'une balance (de 1866) de la commission des finances de Paris, la somme dont on débitait le Mexique, se divisait ainsi qu'il suit :

	Francs.	c.
Dette anglaise consolidée (1851).	258,089,580	»»
Dette anglaise consolidée en 1864	122,592,960	»»
Dette française, émission de 1864	311,600,000	»»
Emprunt de 1865 (première série)	250,000,000	»»
Emprunt de 1865 (seconde série).	250,000,000	»»
Total. . . .	1,192,282,540	»»
A cette somme nous devons ajouter les	270,000,000	»»
qui furent reconnus par le traité de Miramar comme montant des frais de guerre remboursables à la France,		
Ce qui forme le total de. . . .	1,462,282,540	»»

Il nous semble, cependant, que si les 250 millions de la seconde série des obligations de 1865 servirent effectivement à la conversion de l'emprunt de 1864, le chiffre de 201,600,000 francs porté dans cette liquidation, est un double emploi; et que, les 54 millions comptés au gouvernement français comme à-compte sur les frais de guerre, de même que les 12 millions versés au trésor, pour satisfaire des réclamations françaises, devraient être déduits des 270 millions stipulés!

Une autre liquidation, faite par cette même commission, nous présente les chiffres suivants :

	Francs.	c
Emprunts de 1864	201,600,000	»»
A-compte sur frais de guerre.	110,000,000	«»
Solde des frais de l'intervention.	216,000,000	»»
Emprunt anglais de 1851	258.089.580	»»
Consolidation de l'emprunt de 1864.	122,592,960	»»
Premier emprunt de 1865	250,000,000	»»
Total. . . .	1,158,282,540	»»

Ne possédant aucun document postérieur au 31 décembre 1866, il nous est impossible de dire si la conversion de l'emprunt de 1864 fut complétement réalisée; nous ne connaissons, ni la valeur des obligations qui furent converties, ni le nombre de celles qui restèrent en circulation.

D'après les documents dont nous parlons, nous pouvons établir ainsi qu'il suit le produit net des divers emprunts :

Balance générale des produits des divers emprunts de l'Empire mexicain

	Francs.	c.
Produit net de l'emprunt de 1864.	30,681,804	»»
Produit net de l'emprunt de 1865.	96,724,768	»»
Intérêts des obligations en portefeuille.	82,423	11
Produit de la vente des obligations de 1865 (seconde série .	2,547,300	»»
Intérêts des sommes déposées dans diverses banques . . .	1,336,736	75
Intérêts des obligations remboursées	35,065	89
Produit des coupons des titres en portefeuille.	2,899,864	80
Coupon du 1er octobre, applicable à la conversion	186,000	»»
Produit des primes qui échurent à des obligations en portefeuille.	630,000	»»
Valeur des obligations de 1865 (seconde série).	23,660,000	»»
Produit net des emprunts	158,783,962	55
auxquels nous devons ajouter le montant des traites que la commission des finances fit protester	29,583,192	»»
	188,367,154	55
Déduisons, maintenant, le montant total, des traites tirées contre ladite commission des finances pour solder les divers frais et paiements effectués en Europe, et dont nous donnons la liste ci-après	174,012,341	24
	14,354,813	31
Plus, les cinq millions qui furent payés au trésor français en mai et juin 1866, dont la liste ne fait aucune mention	5,000,000	»»
Et nous voyons, que le Gouvernement de Maximilien, avait à sa disposition, au 31 décembre 1866, la somme de	9,354,813	31

Tous les chiffres et documents que contient ce volume sont authentiques. Nous pourrions encore ajouter bien des détails, mais les documents que nous possédons étant incomplets, nous nous exposerions à commettre des erreurs; nous préférons donc nous abstenir.

Liste des traites tirées sur Paris, par le gouvernement mexicain, contre la commission des finances du Mexique à Paris, et paiements divers faits par la commission pour le compte de ce gouvernement.

	Francs.	c.
Traites à l'ordre de Radonetz (préfet du palais de Miramar) et de Kuhachevich (trésorier de la liste civile)	3,000,000	»»
Traites à l'ordre de la famille Iturbide	646,263	98
Payé au gouvernement francais pour « *réclamations françaises* »	23,660,000	»»
Traites à l'ordre des banquiers Davidson et Beneke	18,466,655	32
Id. de Jecker, pour ses « Bons »	12,660,000	»»
Id. des légations et consulats du Mexique . .	1,691,864	36
Id. des banquiers de Kirpatrick (subvention au chemin de fer)	970,000	»»
Id. de divers, pour enrôlement et transport des légions belges et autrichiennes	13,255,912	50
Id. de J. Hidalgo, appointements et commissions (1).	1,524,260	01
Id. de G. Barandiaran (2), id. id.	1,070,695	07
Id. de O'Brien, pour la commission de Miramar.	111,035	40
Id. de M. D. Rocha, divers crédits	568,500	»»
Id. de N. Hutoff (agence à Londres).	31,694	24
Id. de Aguilar, appointements et commissions .	392,428	28
Id. du trésor français	95,963,032	08
Total.	174,012,341	24

(1) En sus de ce chiffre respectable de 1,524,260 fr., M. Hidalgo reçut pendant la période de l'Empire, tant comme membre de la commission de Miramar, comme ministre plénipotentiaire, et pour « émoluments dus pour ses services antérieurs à 1863, » les sommes suivantes :

		Piastres.	Cents.		Francs.	c.
1863 31 juillet.	A-compte sur *solde arriérée* . .	3,000	»»	soit	15,000	»»
3 août.	Pour avoir présenté à l'archiduc le décret de « l'assemblée des notables)	1,000	»»		5,000	»»
26 septembre.	Id.	1,000	»»		5,000	»»
10 novembre.	Id.	1,000	»»		5,000	»»
	A REPORTER. .	6,000	»»		30,000	»»

			Piastres.	Cents.	Francs.	c.
		Report . .	6,000	»»	30,000	»»
1864	28 novembre.	A-compte sur *solde arriérée* pour *services antérieurs* à 1863 . .	250	»»	1,250	»»
	24 décembre.	Id.	250	»»	1,250	»»
	janvier.	Id.	250	»»	1,250	»»
	—	Comme membre de la commission de Miramar	500	»»	2,500	»»
	9 février.	Id.	1,010	10	5,050	50
	1er mars.	A-compte sur *solde arriérée* pour *services antérieurs* à 1863. .	250	»»	1,250	»»
	10 —	Id.	505	05	2,525	25
	1er avril.	Id.	250	»»	1,250	»»
	27 —	Id.	1,000	»»	5,000	»»
	31 mai.	Id.	250	»»	1,200	»»
1864	9 juillet.	Id.	250	»»	1,200	»»
	16 février.	Id.	961	53	4,807	65
1865	22 —	Id.	250	»»	1,200	»»
	13 mars.	Id.	250	»»	1,250	»»
	11 avril.	Id.	250	»»	1,250	»»
	15 mai.	Id.	250	»»	1,250	»»
	14 juin.	Id.	250	»»	1,250	»»
	14 juillet.	Id.	250	»»	1,250	»»
	13 septembre.	Pour émoluments courants, comme ministre plénipotentiaire.	4,000	»»	20,000	»»
	15 octobre.	A-compte sur appointements *arriérés* pour *services antérieurs* à 1863	250	»»	1,250	»»
	15 novembre.	Id.	250	»»	1,250	»»
	17 décembre.	Id.	250	»»	1,250	»»
1866	6 janvier.	Id.	250	»»	1,250	»»
	14 février.	Id.	250	»»	1,250	»»
	15 mars.	Id.	250	»»	1,250	»»
	17 avril.	Id.	250	»»	1,250	»»
	16 mai.	Id.	250	»»	1,250	»»
	16 juin.	Id.	250	»»	1,250	»»
	27 juillet.	Id.	250	»»	1,250	»»
	27 août.	Id.	250	»»	1,250	»»
	21 septembre.	Id.	250	»»	1,250	»»
	9 octobre.	Id.	250	»»	1,250	»»
	10 novembre.	Id.	250	»»	1,250	»»
	10 décembre.	Id.	50	»»	250	»»
1867	avril.	Id.	100	»»	500	»»
	19 juin.	Id.	4,195	68	20,978	40
		Total. . . .	25,072	36	soit 125,361	80

		Francs. c.
REPORT	25,072 36	125,361 80
Auxquels nous devons ajouter. . . . . pour sa part des Ps. 64,059 19 qui furent distribués aux membres de la commission de Miramar,	10,676 03	53,380 15
et . . . . . qu'il reçut en diverses fois, pour frais et commissions comme membre de la commission des finances mexicaines à Paris.	53,127 »»	265,635 »»
Total. . . .	88,875 39	soit 444,376 95

(2) Les détails de ce compte sont :

			Francs. c.
1864	28 juillet.	Remis.	31,500 »»
	8 octobre.	Id.	2,625 »»
1864	11 novembre.	Id.	17,170 07
1865	30 novembre.	Id.	19,400 »»
	30 décembre.	Id.	1,000,000 »»
		Total. . . .	1,070,695 07

Les quatre premières remises sont spécifiées comme étant pour « émoluments »; quant à la dernière traite d'un million de francs, malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu découvrir le motif de ce paiement ni la destination qu'il reçut.

FIN

LIBRARY OF CONGRESS
0 015 833 315 6